



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/43/PV.81

11 janvier 1989

FRANCAIS

Quarante-troisième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA 81e SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève
le jeudi 15 décembre 1988, à 9 heures

Président : M. CAPUTO (Argentine)
puis : M. MORTENSEN (Vice-Président) (Danemark)
M. VAN LIEROP (Vice-Président) (Vanuatu)
M. CAPUTO (Président) (Argentine)
M. VAN LIEROP (Vice-Président) (Vanuatu)

Question de Palestine [37] (suite)

- a) Rapport du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien
- b) Rapports du Secrétaire général
- c) Projets de résolution

Déclaration du Président

Organisation des travaux

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 9 h 15.

POINT 37 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

QUESTION DE PALESTINE

- a) RAPPORT DU COMITE POUR L'EXERCICE DES DROITS INALIENABLES DU PEUPLE PALESTINIEN (A/43/35)
- b) RAPPORTS DU SECRETAIRE GENERAL (A/43/272 et A/43/691)
- c) PROJETS DE RESOLUTION (A/43/L.50, A/43/L.51 et A/43/L.52)

M. NAFFAH (Liban) (interprétation de l'arabe) : Le Liban, qui a vu la naissance des Nations Unies et a participé à leur fondation, attache une grande importance à l'avenir de cette organisation, à la concrétisation de ses objectifs et à l'évolution de ses mécanismes et de ses organes, car c'est là que se trouvent nos meilleures chances d'un avenir meilleur et d'une paix plus globale dans le monde.

Nul doute que la justice doit être la base même de la paix internationale. Comme on le sait, l'essence de la question de Palestine sur laquelle nous nous penchons aujourd'hui et du problème de la paix au Moyen-Orient réside dans le fait que le peuple palestinien est privé de ses droits légitimes. C'est pourquoi, si nous voulons la paix, il nous faut reconnaître les droits de ce peuple, tels que l'Assemblée générale les a définis, y compris le droit à l'autodétermination, le droit de créer un Etat sur sa propre terre et le droit de réintégrer sa patrie.

Nous estimons qu'il faudrait dénoncer et rejeter les pratiques israéliennes dans tous les territoires occupés ainsi que toute situation découlant du fait accompli imposé par Israël d'une manière incompatible avec le droit international, et en particulier la politique visant la création de colonies de peuplement qui constitue un grave obstacle à la paix. Quant aux mesures et arrangements administratifs qu'Israël a imposés par la force et le fait accompli, ils sont illégaux et ne sauraient être tolérés.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement libanais a appuyé et reconnu la Déclaration du Conseil national palestinien (CNP), à Alger, proclamant l'Etat de Palestine.

Israël persiste à occuper une partie du Sud-Liban et poursuit ses actes d'agression contre la terre et les citoyens libanais. Ces pratiques constituent une violation des droits de l'homme, de la Charte des Nations Unies, des Conventions de Genève et des Conventions de La Haye. Cette situation exige un appui international dans tous les domaines pour mettre fin à l'occupation. Parmi

M. Naffah (Liban)

ces actes d'agression et ces pratiques arbitraires, il convient de signaler les bombardements aveugles, par air, par terre et par mer, qui blessent et tuent les citoyens et provoquent d'importants dégâts à leurs maisons, à leurs biens et à leurs récoltes. Après qu'elles expulsent les Palestiniens de leur terre en violation flagrante du droit international, les autorités israéliennes les déportent vers le sud du Liban en dépit de leurs protestations et du fait que le Liban refuse de les accueillir sur sa propre terre. Ces actes sont autant de violations de la souveraineté d'un pays réduit à l'impuissance. C'est là aussi un aspect familier d'une politique israélienne délibérée.

Israël doit se retirer immédiatement et sans condition du sud du Liban, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, et notamment des résolutions 425 (1978), 508 (1982) et 509 (1982). Israël doit respecter la volonté de la communauté mondiale, la dignité des peuples et les Etats Membres de l'Organisation.

M. Naffah (Liban)

La persistance de la part d'Israël à occuper des parties du sud du Liban sous prétexte de protéger ses régions septentrionales constitue un grave précédent et une distorsion plus grave encore de la doctrine de l'autodéfense. Mon pays, étant donné sa situation et ses conditions actuelles et le fait qu'il ne possède pas assez de forces pour se défendre, croit fermement à la force du droit qui est impérissable ainsi qu'à la démocratie, à la liberté et aux droits de l'homme. Le respect de la souveraineté du Liban, de ses frontières reconnues internationalement est un droit que tous les pays Membres de l'ONU doivent respecter.

Le Liban a déjà exprimé son approbation du principe de la réunion d'une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies afin de trouver une solution juste et globale du conflit du Moyen-Orient. Mais ceci ne veut pas dire que le Liban accepte que la solution de ses propres problèmes soit intégrée dans les problèmes du Moyen-Orient. Il considère plutôt que son problème exige un traitement à part, immédiat, urgent et indépendant, étant donné la gravité de la situation actuelle et ses conséquences négatives sur sa structure politique, sociale et économique. Dans ce contexte, il affirme son refus de l'établissement des Palestiniens sur sa propre terre et considère que la consécration du principe de l'autodétermination des peuples exige ipso facto la reconnaissance pour le peuple palestinien de créer son Etat sur sa propre terre.

M. MAJEWSKI (Pologne) (interprétation de l'anglais) : Le présent débat sur la question palestinienne se déroule à un moment où on enregistre un changement très net dans les relations internationales vers une réduction des tensions, un arrêt de la course aux armements et le développement d'un dialogue positif et d'une coopération dont tout le monde peut bénéficier. Il existe une conviction toujours plus ferme selon laquelle tous les conflits régionaux peuvent et doivent être réglés par des moyens pacifiques compte dûment tenu des intérêts de toutes les parties intéressées. Grâce à une aide considérable des Nations Unies et de son secrétaire général, des progrès importants ont été enregistrés à cet égard dans différentes régions du monde. Cependant, cela n'est vrai que dans une faible mesure en ce qui concerne l'un des foyers de tension les plus anciens et les plus compliqués, c'est-à-dire le conflit du Moyen-Orient.

Nous pensons qu'aujourd'hui plus que jamais, il existe des possibilités de briser le cercle vicieux du Moyen-Orient, marqué par une succession de guerres et de tragédies, pour entreprendre des discussions sérieuses afin de régler tous les

M. Majewski (Pologne)

aspects de ce conflit. C'est la seule façon d'établir une paix juste et durable au Moyen-Orient.

La Pologne a toujours estimé que les éléments essentiels de la solution au problème du Moyen-Orient doivent comprendre le retrait des forces israéliennes des territoires occupés en 1967, le respect des droits inaliénables du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'indépendance, les garanties d'une existence sûre et le développement ainsi que le plein respect des intérêts vitaux de tous les Etats de la région. Du fait de la complexité de ce problème et compte tenu de ses aspects régionaux et globaux, une possibilité réaliste de rechercher une solution conformément à ces principes n'existe que dans le cadre d'une conférence internationale organisée sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies à laquelle participeraient toutes les parties intéressées, sur la base des résolutions des Nations Unies.

Le problème central reste la question palestinienne. L'évolution de la situation au cours des 40 dernières années, et plus particulièrement l'intifada, qui dure depuis plus d'un an, a montré que les droits des Palestiniens ne peuvent pas être ignorés ni méconnus. Ils ne peuvent pas non plus être combattus par des mesures répressives qui ont été universellement condamnées. L'existence du peuple palestinien est un fait. Les Palestiniens qui habitent en Cisjordanie et dans la bande de Gaza ont démontré au-delà de tout doute qu'ils ne veulent pas vivre sous occupation étrangère et qu'ils sont prêts à mener le combat pour reconquérir les droits qui leur appartiennent.

Les aspirations palestiniennes sont exprimées dans les décisions adoptées lors de la session extraordinaire du Conseil national palestinien à Alger, le 15 novembre 1988. La reconnaissance de la nécessité de convoquer une conférence sur la paix au Moyen-Orient sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité est un témoignage de réalisme et d'une attitude responsable. Cette démarche pragmatique a été confirmée avec énergie par M. Yasser Arafat dans une déclaration importante faite à cette session de l'Assemblée générale. Il a présenté des propositions réalistes qui doivent recevoir une réaction constructive de la part de toutes les parties intéressées. La main tendue par les Palestiniens doit être acceptée. Nous souhaitons, tout comme la majorité écrasante de la communauté internationale, qu'il en soit ainsi.

M. Majewski (Pologne)

Inspirée par la conviction que le peuple palestinien doit se voir garantir le droit à l'autodétermination - droit qui est accordé à d'autres peuples, notamment le peuple d'Israël - la Pologne a reconnu l'acte souverain du Parlement palestinien relatif à la proclamation d'un Etat. Nous sommes prêts à coopérer avec les autorités de l'Etat palestinien au moment où elles seront constituées.

Cela est également une conséquence logique de l'appui que nous avons accordé aux droits nationaux légitimes des Palestiniens et à leur représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine, avec lesquels nous avons toujours maintenu une coopération. Nous sommes prêts à appuyer toutes les mesures pertinentes qui permettraient d'améliorer le statut de la représentation du peuple palestinien au sein des Nations Unies compte tenu de l'évolution récente de la situation.

Nous exprimons l'espoir que ce débat contribuera à amener tous les membres de la communauté internationale à comprendre toutes les possibilités qui existent maintenant pour résoudre les problèmes urgents du Moyen-Orient et établir la paix, conformément aux intérêts des Etats, des peuples de la région et du monde entier. La Pologne continuera à déployer des efforts pour promouvoir une telle solution et pour apporter une contribution à la réalisation du processus de paix au Moyen-Orient qui sera couronné de succès.

M. MALMIERCA (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, il y a deux mois je vous félicitais de votre élection à la présidence de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale. Aujourd'hui, je dois vous féliciter une fois encore pour les résultats fructueux obtenus sous votre direction, en particulier à ces séances de l'Assemblée qui se tiennent à Genève, alors qu'elles auraient dû avoir lieu il y a plus de 10 jours au Siège des Nations Unies à New York. Cependant, ce n'a pas été possible. La puissance - les Etats-Unis -, qui depuis plus de 30 ans apporte le principal appui au régime sioniste d'Israël dans la guerre d'expansion qu'il mène aux dépens de la nation arabe et du peuple palestinien, a, dans un geste sans précédent qui constitue une violation de ses obligations internationales en vertu de l'Accord de Siège, empêché le camarade Yasser Arafat, Président du Comité exécutif du Conseil national palestinien, de participer au débat qui commence aujourd'hui à Genève.

Les arguments confus que les Etats-Unis ont avancés pour essayer d'expliquer cette flagrante violation de leur rôle en tant que pays hôte des Nations Unies n'ont convaincu personne. Le Président Yasser Arafat ne pouvait mettre en danger la sécurité de l'Etat impérialiste le plus puissant de tous les temps.

Leur décision répréhensible d'empêcher le dirigeant de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) de faire connaître la vérité sur la lutte héroïque menée aujourd'hui par le peuple palestinien est une nouvelle preuve de l'appui total que les Etats-Unis apportent à la politique répressive, raciste et colonialiste d'Israël et de leur appui inconditionnel aux bourreaux des meilleurs fils et des meilleures filles de la Palestine, qui continuent leur glorieuse intifada depuis plus d'un an. A cela s'ajoutent les subterfuges et les décisions arbitraires et illégales auxquels recourent sans vergogne le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis pour empêcher Yasser Arafat de prendre la parole à l'Assemblée générale. L'Assemblée générale a donc pris une décision juste. Si le comportement hypocrite impérialiste empêche les représentants légitimes du peuple et de l'Etat palestinien de s'adresser à la communauté internationale aux Etats-Unis, leur voix sera entendue dans un pays qui est véritablement digne d'accueillir notre organisation internationale. C'est pourquoi nous sommes venus à Genève avec la majorité écrasante des Etats Membres.

Depuis 40 ans déjà, la communauté internationale s'efforce de trouver une solution à la prétendue question de Palestine. En fait, cette lutte est menée pour défendre un peuple qui est privé de son indépendance, dont la patrie est foulée aux

M. Malmierca (Cuba)

pieds par l'occupant étranger, un peuple qui est spolié de ses terres, de ses biens et de ses maisons. C'est également la lutte inégale d'un peuple héroïque qui est demeuré ferme dans sa résistance afin de conquérir ce qui lui appartient à juste titre.

Dans sa déclaration d'ouverture à la sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à La Havane en 1979, le Président Fidel Castro a décrit la situation du courageux peuple palestinien dans ces termes :

"Jamais en ce siècle un peuple n'a été privé aussi brutalement de ses droits à la paix et à l'existence... Dépouillés de leurs terres, expulsés de leur patrie, dispersés à travers le monde, poursuivis et assassinés, les héroïques Palestiniens constituent un exemple impressionnant d'abnégation et de patriotisme, et sont le vivant symbole du plus grand crime de notre époque." (A/34/542, p. 264)

Cette année, notre débat a lieu dans un contexte important. A l'amélioration du climat international qui prévaut actuellement et aux efforts faits dans plusieurs régions pour trouver une solution pacifique aux conflits, s'ajoute la proclamation historique du Conseil national palestinien faite le 15 novembre à Alger : la Déclaration de l'indépendance de l'Etat palestinien.

Cette déclaration, chaque jour plus appuyée et reconnue, est solidement cimentée par le sang versé par le peuple palestinien dans sa lutte inégale et glorieuse contre l'occupation sioniste. La Déclaration de l'indépendance de l'Etat palestinien a été écrite avec le sang des braves combattants qui ont sacrifié leur vie en Palestine et dans d'autres terres arabes pour défendre leurs droits inaliénables. Aujourd'hui, avec la glorieuse intifada, les Palestiniens déstabilisent l'appareil d'occupation israélien tout en se gagnant l'admiration et l'appui de tous les peuples épris de liberté.

Il y a déjà longtemps que l'immense majorité des Membres de l'Organisation reconnaît l'injustice commise contre le peuple palestinien, qui doit être réparée une fois pour toutes. Avec l'appui de son allié stratégique, Israël a forcé les Palestiniens à s'exiler et à se disperser de par le monde en les expulsant manu militari de leurs terres et de leurs biens, en occupant leurs territoires, qui constituent l'Etat de Palestine, conformément à la résolution 181 (II) adoptée par l'Assemblée générale en 1947.

M. Malmierca (Cuba)

Le sort des Palestiniens qui sont restés dans les territoires occupés, où ils ont été victimes de toutes les formes de discrimination, de mauvais traitements et où ils se voient refuser leur droit le plus sacré, le droit à l'existence, ne peut être pire. La politique sioniste dans ces territoires a toujours pour objectif d'éliminer les habitants palestiniens et de les remplacer par des colons juifs par le biais de l'établissement de colonies de peuplement.

Le dernier rapport du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes dans les territoires occupés constitue une preuve flagrante de ce que je viens de dire. Si l'occupation constitue en elle-même une violation flagrante des droits de l'homme, les pratiques illégales de la politique expansionniste d'Israël - fondée sur la torture, les châtiments collectifs, la démolition des foyers, la déportation des habitants autochtones, l'imposition systématique du couvre-feu, la fermeture de quartiers entiers - et beaucoup d'autres mesures répressives du même type, dont la communauté internationale a été témoin, constituent un affront à la dignité de l'homme.

Non seulement il a violé à maintes reprises les résolutions des Nations Unies concernant les territoires occupés par la force depuis 1967 - soit depuis plus de 20 ans - mais encore, pour couronner le tout, Israël a fait des résolutions du Conseil de sécurité des morceaux de papier sans objet. En outre, l'Etat sioniste continue de violer la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et persiste dans sa modification du caractère physique et du statut constitutionnel des territoires palestiniens.

La position de Cuba est bien connue. Nous avons toujours appuyé la cause des peuples arabes et souligné que la question de Palestine est au coeur du problème du Moyen-Orient.

M. Malmierca (Cuba)

Pour arriver à la solution que réclame avec insistance la communauté internationale et instaurer une paix durable, il faut qu'Israël se retire complètement et sans condition de tous les territoires occupés, ce qui suppose la restitution de son territoire au peuple palestinien et la restauration de ses droits inaliénables, y compris le droit de rentrer dans sa patrie, le droit à l'autodétermination et le droit de créer un Etat indépendant en Palestine. Et c'est pour réaliser ces objectifs qu'il est essentiel de convoquer, sous les auspices des Nations Unies, une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient, à laquelle participeraient sur un pied d'égalité toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, seul représentant légitime du peuple palestinien.

Par son soulèvement national historique, le peuple palestinien a montré qu'il était prêt à lutter jusqu'au bout pour défendre sa patrie, ses droits et sa vie. Le communiqué politique du Conseil national palestinien et la déclaration d'indépendance adoptés il y a quelques jours à Alger constituent une preuve supplémentaire du désir de l'OLP et de l'ensemble du peuple palestinien d'arriver à une solution pacifique du conflit au Moyen-Orient.

Le peuple cubain, frère d'armes du peuple palestinien, appuie la création de l'Etat de Palestine et son droit à participer aux travaux de l'Organisation en qualité d'observateur. Ce statut, octroyé à l'Organisation de libération de la Palestine en 1974 lorsque la question qui nous occupe aujourd'hui a été examinée pour la première fois par l'Assemblée générale, doit en toute justice être accordé à l'Etat du peuple palestinien.

La décision du Conseil national palestinien sert les intérêts authentiques du peuple palestinien et elle mérite que la communauté internationale l'appuie sans réserve. Il est grand temps que nous appuyions le nouvel Etat qui est le fruit de la juste lutte du peuple palestinien et que nous exigions avec plus de force encore le retrait immédiat et sans condition des forces armées israéliennes de tous les territoires arabes et palestiniens occupés depuis 1967, y compris Jérusalem.

Nous ne saurions conclure sans insister sur les propositions concrètes formulées par Yasser Arafat à l'occasion de son intervention devant l'Assemblée. Il a raison de demander que de sérieux efforts soient faits pour créer un comité préparatoire de la conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, que les

M. Malmierca (Cuba)

Nations Unies jouent un rôle vital dans tout le processus de paix dans la région et que l'on recherche un accord entre toutes les parties dans le cadre de ladite conférence internationale sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies.

Nous n'avons pas hésité à déplacer le Siège à Genève pour montrer que nous condamnons l'agression des Etats-Unis contre les représentants du peuple palestinien et contre l'Organisation. Nous avons ainsi manifesté notre volonté de ne pas rester passifs face à de nouvelles provocations.

Aujourd'hui plus que jamais nous sommes certains du triomphe du peuple palestinien, protagoniste exemplaire de la courageuse intifada, cette lutte avec laquelle se sont solidarisés tous les peuples du monde, comme le prouve cette assemblée. L'odyssée déjà légendaire du peuple palestinien et l'appui international qui l'accompagne conduira sans aucun doute à une Jérusalem libérée, symbole de paix et de fraternité humaine.

M. ANKA (Nigéria) (interprétation de l'anglais) : Le système international nous rapproche d'une ère de paix. Des conflits irréductibles semblent aujourd'hui se prêter à une solution. Les parties à certains conflits qui ne voulaient rien avoir affaire les unes avec les autres, demandent à présent aux Nations Unies de les aider à engager le dialogue. L'une des rares exceptions à cette tendance quasi universelle au dialogue et au rapprochement est le problème de Palestine, question inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale depuis 1947. C'est avec tristesse et regret que nous constatons que la violence s'est amplifiée au Moyen-Orient en général, et dans les territoires palestiniens occupés en particulier. Cette situation regrettable qui s'éternise a pour conséquences des effusions de sang, des souffrances et une misère inutiles. Selon nous, la violence et la destruction peuvent être évitées.

Cela fait plus de 40 ans que les Nations Unies sont saisies de la question de Palestine et, pendant tout ce temps, les Palestiniens ont connu les pires difficultés et d'indicibles souffrances. On leur a pris leurs terres, les réduisant à l'état de réfugiés. Dans les territoires occupés, les Palestiniens sont traités comme des prisonniers puisqu'ils sont privés de leurs droits et de leurs libertés fondamentales. Il est particulièrement regrettable d'avoir à constater de tels anachronismes alors que la communauté internationale commémore le quarantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

M. Anka (Nigéria)

C'est leur situation de réfugiés perpétuels privés de leur dignité qui a poussé les Palestiniens - hommes et femmes, jeunes ou vieux - au soulèvement massif. Le soulèvement, ou l'intifada, dure maintenant depuis plus d'un an et ce fait à lui seul donne toute la mesure des sentiments du peuple palestinien et de sa volonté inébranlable de se débarrasser du joug de l'occupation.

Au lieu de voir dans le soulèvement palestinien l'expression des aspirations des Palestiniens à la liberté, à l'indépendance et à un Etat qui leur soit propre et d'y faire droit, les autorités israéliennes d'occupation ont décidé de perpétuer leurs mesures draconiennes de répression à l'encontre de la population en révolte.

Il est affligeant de voir de jeunes enfants palestiniens faire face avec des pierres aux soldats israéliens armés, des femmes palestiniennes confrontées aux parachutistes israéliens et des vieillards harcelés par les forces de sécurité israéliennes. Deux rapports - celui du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires occupés (A/43/694) et celui présenté au Conseil de sécurité par le Secrétaire général conformément à la résolution 605 (1987) (S/19443) - corroborent les témoignages faisant état de la répression et des violations flagrantes des droits de l'homme du peuple palestinien par Israël.

La liste des mesures draconiennes prises par Israël est longue. Elle comprend le meurtre et la torture des Palestiniens, la destruction de leurs maisons, l'annexion de leurs terres, l'expulsion de leurs chefs, les détentions massives imposées aux villes et aux villages palestiniens et la fermeture de leurs écoles. Il faut ajouter à cela les sanctions économiques et financières. En outre, les Palestiniens des territoires occupés sont les victimes du harcèlement des milices armées organisées par les colons israéliens qui blessent et tuent leurs voisins palestiniens. On signale par ailleurs que des soldats israéliens sont allés jusqu'à enterrer vivants des manifestants palestiniens. Pareil comportement est tout à fait incompatible avec la Déclaration universelle des droits de l'homme.

La Charte des Nations Unies, qu'Israël s'est engagé à respecter en devenant Membre des Nations Unies en mai 1949, interdit l'acquisition de territoires par la force. Elle oblige aussi les Etats Membres à régler leurs différends par des moyens pacifiques. Il existe des conventions pour protéger les civils dans les zones où éclatent des conflits. La quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949, comporte des dispositions visant à protéger et à garantir les droits des civils sous occupation.

M. Anka (Nigéria)

En plus de ces conventions, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ont, ces dernières années et tout récemment encore, adopté nombre de résolutions relatives à l'occupation israélienne, à la répression d'Israël dans les territoires occupés ainsi qu'à sa politique visant la création et l'expansion de colonies de peuplement dans les territoires occupés. Malgré les conventions, les résolutions et les appels, Israël refuse de modifier sa politique dans les territoires occupés.

M. Anka (Nigéria)

Le Gouvernement fédéral du Nigéria tient à répéter qu'il s'oppose aux colonies israéliennes dans les territoires arabes occupés ainsi qu'à leur annexion. Il déclare nulles et non avenues toutes les mesures israéliennes visant à changer la structure physique et démographique et le statut juridique des territoires occupés. Le Nigéria regrette qu'Israël n'ait pas accepté de respecter la Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et invite à nouveau Israël à appliquer scrupuleusement les dispositions de cette convention. Israël doit également cesser sa brutale répression dans les territoires occupés. La poursuite des politiques et des pratiques israéliennes actuelles ne peuvent déboucher que sur une escalade de la violence et ne peuvent que rendre la paix encore plus difficile sinon impossible à réaliser.*

Dans cette instance, il y a deux jours, nous avons entendu la déclaration audacieuse et émouvante de M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'OLP, où il a réaffirmé et développé les décisions du Conseil national palestinien. Cette déclaration trace une nouvelle voie vers la paix pour le peuple palestinien. La paix n'est possible que grâce à un dialogue et à la négociation, grâce à une attitude de souplesse et de compromis. La paix n'est certainement pas encouragée si l'on refuse d'entendre le porte-parole principal d'une partie à un différend. Un tel déni ne peut que compliquer le processus de paix et rendre la paix plus difficile à atteindre.

Nous nous félicitons de la décision prise par le Gouvernement des Etats-Unis d'entreprendre des discussions avec l'OLP. Nous espérons que cette initiative débouchera sur des mesures fructueuses et contribuera d'une façon significative à la recherche de la paix.

Alors que les nuages sinistres du désespoir flottent au-dessus du Moyen-Orient, un rayon d'espoir subsiste. Ce rayon d'espoir c'est la proclamation récente d'un Etat palestinien par le Conseil national palestinien à sa réunion d'Alger en novembre 1988, qui a également accepté la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. La déclaration d'un Etat palestinien a pour base juridique la résolution 181 (II) de 1947 de l'Assemblée générale qui prévoyait deux Etats; un Etat arabe et un Etat juif. La déclaration est un pas important franchi sur la

* M. Mortensen (Danemark), Vice-Président, assume la présidence.

M. Anka (Nigéria)

voie menant à l'instauration de la paix dans cette région. C'est pourquoi le Gouvernement du Nigéria, qui a toujours appuyé le peuple palestinien et son droit à l'autodétermination a reconnu l'Etat proclamé par le Conseil national palestinien.

Le Gouvernement fédéral du Nigéria regrette l'attitude d'Israël à l'égard des ouvertures de paix de l'OLP. Israël doit accepter la branche d'olivier que lui tend l'OLP.

Le Nigéria pense que la clairvoyance, le sacrifice, et les qualités de chef sont nécessaires pour résoudre le problème de la Palestine. L'OLP a montré qu'elle a ces qualités. Nous demandons maintenant à Israël de faire preuve de la même souplesse et de la même clairvoyance en se retirant des territoires arabes occupés et annexés au cours de la guerre de 1967. Nous pensons qu'il est dans l'intérêt d'Israël de se rallier à une convocation rapide d'une conférence internationale de paix sous l'égide des Nations Unies. Les amis d'Israël ont également un rôle particulier à jouer, ils devraient encourager et persuader le Gouvernement d'Israël à saisir cette unique occasion de paix.

Nous lançons un appel à tous les Etats de la région pour qu'ils renoncent aux stéréotypes belliqueux. Nous les invitons à entreprendre un processus de paix et à adopter de nouvelles initiatives de paix, notamment dans le cadre d'une conférence internationale. Une telle conférence doit être organisée sous l'égide des Nations Unies avec la participation des membres permanents du Conseil de sécurité et de toutes les parties au conflit, y compris l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien qui doit participer à une telle conférence sur un pied d'égalité avec tous les autres participants.

Il faut que la paix règne et il faut que les épées au Moyen-Orient se transforment en charrues.

M. TRAN HOAN (Viet Nam) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis en premier lieu de souligner que le Viet Nam se joint au Secrétaire général et à la quasi-totalité des Membres de l'Organisation des Nations Unies pour affirmer que le refus d'accorder au Président Arafat un visa d'entrée à New York, et donc le déni de l'accès au Siège de notre organisation mondiale, constitue une violation flagrante des obligations liant le pays hôte en vertu de l'Accord de Siège des Nations Unies et ne saurait que continuer à engendrer, parmi les Etats Membres, une inquiétude justifiée quant à l'indépendance à venir de l'Organisation. Usant de son

M. Tran Hoan (Viet Nam)

autorité souveraine, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé de transférer le débat sur la question de Palestine à son siège à Genève où il lui est possible d'entendre le Président Arafat et de librement manifester son soutien continue à la juste cause du peuple palestinien à une étape particulièrement significative. Ce faisant, notre assemblée mondiale a été portée par le courant irrésistible de l'histoire qui affirme le caractère inéluctable du droit des peuples, dont le peuple de Palestine, à l'autodétermination et à la souveraineté.

Le 15 novembre dernier, s'est scellé dans la capitale d'un pays frère, l'Algérie, un événement historique d'une vaste portée pour le problème du Moyen-Orient et, en particulier, la question de Palestine. C'est en effet à Alger qu'à sa dix-neuvième session extraordinaire le Conseil national de la Palestine a déclaré la fondation de l'Etat palestinien en terre de Palestine avec, pour capitale, Jérusalem. Il convient de voir dans la proclamation d'un Etat palestinien indépendant, point culminant de la lutte vaillante et tenace menée au cours des quatre dernières décennies par l'héroïque peuple palestinien, en particulier pendant les 13 derniers mois de son insurrection, la manifestation éloquente de la maturité d'un peuple forgée dans la lutte pour l'indépendance, la liberté, la paix et la justice contre la politique d'expansionnisme, de terrorisme et de répression poursuivie par les sionistes israéliens avec le concours et l'assistance de l'impérialisme. De ce fait, cette proclamation a bénéficié du large soutien des peuples et des gouvernements épris de paix et de justice à travers le monde. Le peuple et le Gouvernement du Viet Nam, en tant que proche compagnon d'armes du peuple palestinien, ont chaleureusement salué et reconnu la proclamation de l'Etat indépendant de Palestine.

En jetant un regard rétrospectif sur les événements qui se sont déroulés au cours de l'année passée dans cette région du monde, nous sommes encouragés par les progrès de la cause palestinienne, en particulier, par les succès remportés par l'intifada au long des 13 derniers mois. En même temps, nous sommes indignés par l'obstination d'Israël à poursuivre son occupation illégale du territoire palestinien et des autres territoires arabes et à intensifier ses mesures de répression à l'encontre de la population en Palestine et dans les autres territoires arabes occupés.

M. Tran Hoan (Viet Nam)

Comme le soulignent divers rapports des médias et des organisations internationales, y compris celui du Comité spécial d'enquête sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme de la population des territoires palestiniens occupés, les autorités sionistes ont persisté au cours de l'année passée dans leurs politiques et pratiques violant les droits de l'homme du peuple palestinien dans les territoires palestiniens occupés, dont Jérusalem. Citons en particulier des actes tels que les fusillades par l'armée et les colons israéliens, tuant et blessant des civils palestiniens sans défense, les coups et bastonnades provoquant des fractures d'os, la déportation de civils palestiniens, l'imposition de restrictions économiques, la démolition de maisons, les châtiments et détentions collectives ainsi que le déni de l'accès aux médias. Parallèlement, l'établissement de nouvelles colonies de peuplement israéliennes se poursuit sans relâche. On impose une politique d'obscurantisme par la fermeture des établissements scolaires et universitaires dans les territoires occupés, et ceci dans le dessein de modifier la configuration politique, culturelle, religieuse et démographique de ces territoires, ce qui figerait et rendrait permanente l'occupation des terres palestiniennes et léguerait la question palestinienne aux oubliettes et la vouerait au néant.

Toutefois, malgré les actes féroces de répression et de terreurs entrepris par les autorités sionistes ainsi que leurs manoeuvres retorses, l'héroïque peuple palestinien, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), son seul représentant légitime, a surmonté d'innombrables épreuves et difficultés et remporté des succès majeurs, les plus remarquables dans le cadre de son intifada. Ce soulèvement populaire dans les territoires occupés démontre non seulement l'indomptable volonté révolutionnaire du peuple palestinien mais également leur grande unité nationale dans leur lutte vaillante contre les forces d'occupation israéliennes, pour leurs droits nationaux inaliénables, y compris le droit au retour, à l'autodétermination et à l'indépendance. Le peuple palestinien a également donné la preuve, comme il est mentionné dans le communiqué politique du Conseil national de la Palestine du 15 novembre dernier, que :

"la lutte de notre peuple constitue l'élément primordial des efforts visant à arracher nos droits nationaux des griffes de l'occupation. C'est en effet le pouvoir populaire ... qui contrôle la situation et qui dirige la lutte contre les autorités d'occupation et ses organes de répression chancelants."

(A/43/827, p. 5)

M. Tran Hoan (Viet Nam)

Il ne fait pas l'ombre d'un doute que la question palestinienne constitue le fond du problème du Moyen-Orient et la cause profonde du conflit israélo-arabe. Il s'ensuit que la question palestinienne ne peut être réglée que dans le cadre d'une solution d'ensemble, juste et durable, de la situation au Moyen-Orient, solution qui devrait assurer le retrait total d'Israël hors de tous les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés depuis 1967 et permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits nationaux dont, en premier lieu, le droit à l'autodétermination et à affirmer son indépendance sur son propre territoire. Toute solution partielle ou séparée ne peut qu'engendrer davantage de complications et ultimement l'impasse. Pour parvenir à une telle solution d'ensemble, il convient, dans les circonstances actuelles qui sont propices à la paix et à la sécurité internationales et au règlement pacifique des différends et des conflits globaux et régionaux, de convoquer sans tarder une conférence de paix internationale sur le problème du Moyen-Orient et le fond de celui-ci, à savoir la question palestinienne, conférence qui serait placée sous les auspices des Nations Unies et regrouperait toutes les parties concernées, y compris sur un pied d'égalité l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien, aux fins de parvenir à une solution juste et durable de la question palestinienne et du problème du Moyen-Orient en général.

M. MARVILLE (Barbade) (interprétation de l'anglais) : Les circonstances qui, inopinément, nous réunissent ici sont troublantes. Elles sont un nouveau signe dans l'histoire de l'Organisation, un autre coup porté aux bases du multilatéralisme à un moment où peut-être plus que jamais les Nations Unies ont besoin des encouragements de tous les Etats. Ironiquement, cela se produit à un moment où les Nations Unies bénéficient d'un appui international accru.

L'Organisation représente évidemment beaucoup de choses pour nombre de gens. C'est avant tout une instance de discussions et de négociations à tous les niveaux, un lieu où la voix des faibles peut être entendue tout autant que celle des forts, un lieu où des opinions souvent divergentes peuvent être librement exprimées et où des efforts sont faits pour combler toute lacune.

Vues sous cet angle, les Nations Unies sont une organisation particulièrement cruciale pour la survie des petits Etats, tels que le mien, dont la portée diplomatique se trouve limitée par le manque de ressources. La Barbade considère donc toute tentative pour restreindre l'accès à cette organisation comme une menace

M. Marville (Barbade)

directe à sa survie et à son intégrité. Malheureusement, nous ne sommes pas aptes à donner au système des Nations Unies le même appui que nos partenaires plus importants et plus puissants. Selon les principes sur lesquels se fonde l'Organisation il est implicitement entendu que les Etats doivent apporter à l'Organisation un appui proportionnel à leurs ressources.

Il est clair cependant que des forces dangereuses se font jour. Tous ceux qui mettent en question les fondations juridiques de l'Organisation doivent savoir que les conséquences de leur action peuvent être incontrôlables. Ils courent le risque, dans une application sélective de leurs obligations juridiques internationales, d'être privés, dans d'autres circonstances, de l'appui qu'ils mériteraient. Car qui peut leur garantir l'appui d'un système qu'ils contribuent à affaiblir?

C'est dans cet esprit que la Barbade a appuyé sans hésitation la résolution demandant aux Etats-Unis de reconsidérer leur refus d'accorder un visa au Président Yasser Arafat, et, en l'absence de la réponse demandée aux Etats-Unis, une résolution a amené la tenue du débat sur le point 37 de l'ordre du jour à l'Office des Nations Unies à Genève.

Il est ironique, alors que l'on parle constamment d'austérité financière, de voir que l'Assemblée générale est obligée de tenir au prix de grandes dépenses ses délibérations à Genève.

Le Gouvernement de la Barbade pense que la question de Palestine est au centre des efforts faits pour instaurer la paix au Moyen-Orient. La paix et la stabilité dans cette région troublée resteront une illusion tant que les aspirations légitimes du peuple palestinien à une patrie ne seront pas réalisées. Comment peut-on espérer d'un peuple déraciné et forcé de vivre depuis si longtemps dans des camps de réfugiés qu'il accueille favorablement un message de paix? Comment peut-on espérer d'une génération qui n'a jamais eu de foyers qu'elle reste passive? Pour le Gouvernement et le peuple de la Barbade, qui chérissent leur indépendance et leur intégrité nationale, il est manifeste que l'établissement d'un Etat palestinien non aligné, indépendant et souverain reste la clef d'une paix durable dans la région.

M. Marville (Barbade)

Le Gouvernement de la Barbade salue la récente décision du Conseil national palestinien d'appuyer la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité. Nous applaudissons également et appuyons l'appel pour la paix lancé par le Président Arafat. Nous demeurons convaincus que la résolution 242 (1967) offre le cadre fondamental d'un règlement pacifique au Moyen-Orient. A notre avis, aucune paix durable n'est possible au Moyen-Orient si elle se fonde sur l'élimination d'un Etat ou d'un autre. Nous ne savons que trop que toute politique dont l'objectif est l'annihilation d'un peuple ne peut qu'attiser les flammes de la discorde, de la haine et de la violence.

La Barbade appuie la convocation d'une conférence internationale qui se tiendrait sous les auspices des Nations Unies pour discuter de la question du Moyen-Orient. Notre attachement aux principes de la Charte en ce qui concerne le règlement pacifique des différends et notre conception d'un monde plus pacifique dans lequel les droits fondamentaux de l'homme soient pleinement respectés nous interdisent de douter que les Nations Unies offrent les meilleurs espoirs d'une paix juste et durable au Moyen-Orient.

Les succès obtenus grâce aux Nations Unies pour faire taire la poudre de part et d'autre de la frontière entre l'Iran et l'Iraq et en Afghanistan a renforcé notre confiance dans l'Organisation. La Barbade se joint à l'appel en faveur de l'élimination de tous les obstacles à la convocation de la conférence internationale sur le Moyen-Orient, à laquelle devront participer toutes les parties concernées, y compris le Gouvernement d'Israël et l'Organisation de libération de la Palestine. Dans ce contexte, nous appuyons l'appel lancé par le Président Arafat en faveur de la paix, de la sécurité et de l'intégrité de tous dans la région.

Nos espoirs et notre optimisme quant à une telle conférence ne doivent cependant pas obscurcir notre jugement. La Barbade estime que des travaux préparatoires sont encore nécessaires avant que nous puissions assurer le succès de cette conférence. Comme c'est souvent le cas pour les questions dont l'Assemblée est saisie, beaucoup de temps passe, en général, durant lequel de petites mesures de progrès sont réalisées, avant que l'on atteigne la masse critique et que tous les obstacles sur la voie de la paix soient éliminés.

La récente déclaration du Conseil national palestinien est l'une de ces petites mesures sur la voie de la paix. Avant tout, la déclaration contribue à clarifier la position d'un acteur central dans la question de Palestine, à savoir

M. Marville (Barbade)

le peuple palestinien lui-même. Les déclarations du Conseil national palestinien et du Président Arafat sont une initiative audacieuse à un moment où l'atmosphère n'était pas nécessairement favorable à une telle évolution positive. Elles reflètent une volonté de prendre des décisions franches qui peuvent ne pas être populaires dans tous les milieux, dans l'intérêt de la paix et de la création d'un monde meilleur pour les générations futures; elles reflètent une volonté de tenir compte des soucis des autres sans l'imposition de conditions préalables déraisonnables. Ces déclarations sont avant tout une victoire pour la voix de la modération et de la paix. La Barbade estime que la communauté internationale doit maintenant s'acquitter de ses responsabilités en faisant en sorte que cette voix ne soit jamais étouffée.

Nous voyons, et nous nous en félicitons, que d'autres petites mesures de progrès sont déjà en train d'être prises. Mais il ne faut pas non plus se faire d'illusions. La voie vers une paix juste et durable au Moyen-Orient sera encore longue. De bien des façons, cette voie est liée à l'avenir des Nations Unies. Si l'Organisation était encore affaiblie par des attaques constantes contre ses propres fondations, les perspectives de paix au Moyen-Orient ne feraient que s'assombrir. Les quelques possibilités d'examiner calmement le problème dans la région seraient ainsi perdues.

Il faut absolument que tous les Etats s'acquittent de leurs obligations envers l'Organisation. Cela est particulièrement vrai de la part de ceux qui doivent à juste titre porter l'essentiel du fardeau en raison des capacités qu'ils ont la chance de posséder. Ce n'est que de cette façon que les Nations Unies pourront s'acquitter du mandat de paix et de justice que leur ont confié les fondateurs.

M. COSTELLO (Australie) (interprétation de l'anglais) : Les 12 derniers mois ont été une période d'espoir pour le monde. L'affrontement Est-Ouest, avec le risque de catastrophe nucléaire globale qu'il entraîne, a cédé la place, de façon soudaine, à des relations plus positives. Au Sahara occidental, entre l'Iran et l'Iraq, à Chypre, en Afghanistan et au Cambodge, nous voyons une évolution vers la solution de conflits anciens et souvent cruels. Aujourd'hui, nous pouvons célébrer la signature d'un accord qui renferme les meilleurs espoirs que nous puissions entretenir pour l'indépendance de la Namibie.*

* M. Van Lierop (Vanuatu), Vice-Président, assume la présidence.

M. Costello (Australie)

C'est un fait que les progrès dans le règlement de ces conflits sont inégaux et se trouvent à différents stades de développement; c'est un fait que les problèmes auxquels le monde est confronté tant dans les conflits régionaux que dans le cadre de questions plus vastes telles que la dette, la pauvreté et l'environnement, sont encore immenses. Mais il y a progrès, les parties au conflit se trouvant engagées dans diverses formes de négociations et de dialogues, avec, dans presque tous les cas, la participation des Nations Unies et de leur secrétaire général.

Le conflit arabo-israélien représente l'exception majeure. Cela ne doit peut-être pas nous surprendre. Au cours des 40 années qui se sont écoulées depuis la création d'Israël, le monde a connu d'énormes changements. Le vaste processus de décolonisation, avec tous ses conflits connexes, est presque achevé. Des guerres et des différends de grande ampleur ont éclaté puis ont pris fin. Mais l'hostilité apparemment irréductible entre Arabes et Israéliens est un trait permanent. Cinq grandes guerres ont eu lieu et, même quand il n'y avait pas de guerre majeure, la violence entre eux a été continue. Hommes d'Etat, diplomates, savants, hommes et femmes de bonne volonté ont présenté plan sur plan pour son règlement, mais on n'est jamais parvenu à un règlement complet. Le conflit semblait aussi peu réglable en 1988 qu'il l'était en 1948.

Toutefois, ces 40 années de conflit nous ont appris deux faits fondamentaux : premièrement, les Israéliens ne seront pas jetés à la mer. L'Etat d'Israël est là, et il ne s'en ira pas. Le deuxième, c'est que les Palestiniens ne disparaîtront pas. Si quelqu'un en doutait, le soulèvement dans les territoires occupés ces 12 derniers mois l'en aura certainement convaincu.

De ces deux faits fondamentaux et irréversibles découle également une conclusion tout aussi fondamentale et inévitable : le destin des Israéliens et celui des Palestiniens sont inextricablement et indissolublement liés. Leur avenir est interdépendant. Israël ne pourra avoir ni paix ni sécurité tant que seront niées les aspirations légitimes du peuple palestinien. De même, le peuple palestinien ne pourra réaliser ses aspirations légitimes tant que la paix et la sécurité d'Israël - de fait, son existence même - seront niées.

Donc, le choix est clair. Ce n'est pas un choix entre la victoire et la défaite, car, au bout du compte, il ne saurait y avoir ni vainqueur ni vaincu. Non, le choix est entre le conflit et la haine perpétuels ou une paix négociée.

M. Costello (Australie)

Quiconque peut-il accepter la perspective d'une poursuite indéfinie d'une violence comme celle qui a accompagné le soulèvement dans les territoires occupés, une violence qui a fait tant de victimes, tués ou blessés, et qui a entraîné de la part d'Israël des mesures arbitraires telles qu'elles ont été sévèrement critiquées par presque toute la communauté internationale, y compris Israël?

M. Costello (Australie)

Il ressort de cette conclusion qu'il y a deux conditions fondamentales à la paix. La première est la reconnaissance de l'Etat d'Israël et de son droit d'exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. L'Australie appuie cette condition sans restriction. C'est une condition indispensable à la paix. Et c'est en raison de ce ferme attachement et de cette amitié envers Israël que nous estimons que la deuxième condition fondamentale à la paix est la reconnaissance des droits légitimes du peuple palestinien. Ces droits comprennent son droit à l'autodétermination, y compris le droit, s'il le souhaite, à l'indépendance et à la possibilité de créer son propre Etat indépendant.

La grande question qui se pose à la diplomatie est celle de savoir comment encourager l'acceptation de ces deux conditions fondamentales et comment entamer le processus de négociation et, en fin de compte, comment parvenir à un règlement global. Il est certain qu'en dernière analyse la seule paix qui sera acceptable et durable sera une paix négociée entre les Israéliens et les Palestiniens. Mais d'autres pays ont également des intérêts légitimes dans ce conflit israélo-arabe et ils auront inévitablement un rôle à jouer dans les négociations devant déboucher sur un règlement global.

L'Australie appuie la tenue d'une conférence internationale qui étudierait de façon exhaustive l'ensemble du problème arabo-israélien. Nous croyons qu'une telle conférence ne peut avoir lieu d'une façon réaliste que sur la base d'une reconnaissance réciproque d'Israël et de l'OLP.

L'Australie s'est félicitée sans réserve des commentaires faits à la presse à Genève le 14 décembre par le Président de l'OLP, M. Yasser Arafat. La déclaration de M. Arafat répond clairement aux trois conditions énoncées par l'Australie pour que puissent s'établir des relations directes entre l'Australie et l'OLP. Ces trois conditions étaient : la reconnaissance du droit d'Israël à l'existence à l'intérieur de frontières sûres et reconnues; l'acceptation des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité en tant que base pour tout règlement; et le rejet sans équivoque du recours à la terreur et l'acceptation du processus de négociation. M. Arafat a de cette façon tracé la voie qui permet d'établir des relations directes entre le Gouvernement australien et l'OLP. En outre, sa déclaration claire et sans ambiguïté sur la position de l'OLP constitue désormais une base pour des discussions et des négociations qui pourraient déboucher sur un règlement du différend au Moyen-Orient.

M. Costello (Australie)

La situation a évolué très rapidement au cours des trois derniers jours. Néanmoins, un commentaire du Ministre australien des affaires étrangères et du commerce, le sénateur Evans, devant le Parlement australien, le 14 décembre, est plus pertinent aujourd'hui que jamais. Le sénateur Evans a déclaré que si la tendance vers une position plus modérée adoptée par les Palestiniens n'était pas encouragée et renforcée par des réponses adéquates des autres parties, le risque d'un retour à des positions extrémistes n'était que trop apparent.

L'Australie s'est félicitée immédiatement de l'annonce de la décision des Etats-Unis d'entamer un dialogue substantiel avec les représentants de l'OLP, car c'est exactement là le genre de réaction positive et constructive qu'a toujours préconisée le Gouvernement australien.

Le Gouvernement australien pense qu'il est maintenant essentiel pour Israël de répondre à ces événements de façon similaire et d'ouvrir un dialogue avec l'OLP. Bien sûr, il y a des risques pour Israël sur toute voie vers un règlement, mais ce pays a été prêt à prendre d'énormes risques dans le passé pour garantir sa viabilité et son intégrité. Nous espérons simplement que le Gouvernement israélien partagera notre point de vue, à savoir qu'il y a plus de risques à ne rien faire maintenant qu'à participer activement à ce processus.

Nous devons être réalistes. Le conflit arabo-israélien a causé 40 ans de guerre, et chacun en a souffert. La décision la plus difficile pour toute partie à un conflit est de renoncer à la sécurité de déclarations formelles de politique et de position éprouvées et d'emprunter la voie incertaine du dialogue et de la négociation. Mais aucun conflit, si cruel et si ancien soit-il, n'a jamais été réglé autrement que par le dialogue entre les ennemis. Quelque soupçon que puisse avoir Israël devant cette offre de paix, quelle que soit son hésitation à croire qu'une telle offre lui a été faite, si celle-ci se révélait authentique, ce serait pour Israël une autre tragédie après 40 ans de tragédie s'il refusait cette main qui lui est tendue.

M. KHAMSY (République démocratique populaire lao) : L'année dernière, à la quarante-deuxième session de notre auguste assemblée, ma délégation avait réitéré son soutien inébranlable à la juste lutte du peuple palestinien pour le recouvrement de ses droits fondamentaux inaliénables, notamment le droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant qui lui soit propre. C'est ainsi que fidèle à cette politique constante de solidarité, mon gouvernement

M. Khamsy (Rép. dém. pop. lac)

a accueilli favorablement la proclamation de l'Etat palestinien faite solennellement par le Conseil national palestinien, réuni en session extraordinaire du 12 au 15 novembre dernier à Alger. Il s'en félicite chaleureusement et reconnaît aussitôt le nouvel Etat indépendant ayant pour capitale Jérusalem, tout en assurant l'Organisation de libération de la Palestine de son soutien constant et de sa pleine solidarité.

L'on se souvient que depuis le partage de la Palestine en deux Etats en 1947, le peuple arabe palestinien, privé de son droit à l'autodétermination, bien que dispersé, chassé de son propre territoire ou soumis à un régime d'occupation étrangère du type de la "poigne de fer", n'a jamais cessé de mener son combat contre les occupants sionistes. Le soulèvement populaire "intifada" qui a débuté il y a juste un an dans les territoires occupés et qui est l'expression même de la détermination et du courage de ce peuple opprimé, a donné une nouvelle impulsion à cette lutte contre le pouvoir répressif et tyrannique des Israéliens. Ceux-ci ont en effet choisi de mener à son encontre, depuis plus de 40 ans, la politique et les pratiques les plus barbares, allant des arrestations et détentions sans chefs d'accusation ni procès, aux enlèvements, assassinats et meurtres prémédités, à la destruction des habitations, à la fermeture des écoles et universités et aux mesures d'expulsion et de confiscation des biens, y compris terres, immeubles et bétail. Ils ont d'autre part utilisé des commandos de colons armés pour terroriser les populations des villages et dans les camps, ouvrant le feu sur elles sans discrimination, incendiant leurs cultures, coupant l'eau et l'électricité et brutalisant les femmes et les enfants.

Depuis le début de l'intifada, on a dénombré plus de 400 personnes tuées, les unes par balles, tirées soit par des soldats israéliens, soit par des colons juifs, les autres, des suites de coups ou intoxiquées par gaz asphyxiants. Plus de 5 000 personnes ont été blessées et au moins 20 500 autres arrêtées, selon la presse israélienne même. Parmi les victimes, on compte généralement des jeunes, des écoliers et des femmes. Dans certains cas, des membres d'unités secrètes de l'armée ont abattu de sang-froid des habitants durant des affrontements, particulièrement dans le territoire de la Rive occidentale du Jourdain.

M. Khamsy (Rép. dém. pop. lao)

Parallèlement à ces pratiques répressives dont le peuple palestinien désarmé et sans défense est victime presque quotidiennement, la communauté internationale assiste, impuissante, aux opérations d'implantations continues, et à grande échelle, des colonies de peuplement dans les territoires occupés. Ces colonies de peuplement, dont la politique avait été conçue dès la fin de la guerre d'agression de 1967, se sont multipliées à une cadence plus accélérée à partir de 1977 et sont, cette année, au nombre de 152 selon un article du journal indien The Hindustan Times, du 17 juin 1988. Plus de 50 % des terres de la Rive occidentale et un tiers de la bande de Gaza appartiennent désormais aux familles juives de ces nouvelles colonies. Les appels pressants et renouvelés, lancés par le Conseil de sécurité, dans le but d'arrêter toutes mesures ou entreprises susceptibles de changer le statut légal de ces territoires, leur nature géographique et leur composition démographique, se sont avérés, jusqu'à présent, sans effet. Israël a fait fi de tous ces appels, compromettant ainsi gravement toutes tentatives de parvenir à une solution pacifique au problème du Moyen-Orient dans son ensemble.

Quant aux Palestiniens forcés de vivre en exil à l'étranger - et ces réfugiés représentent plus de la moitié de la population palestinienne totale de 5 millions -, la majorité d'entre eux languissent dans des camps de réfugiés situés dans des pays arabes voisins. Leurs conditions de vie demeurent lamentables. Leur sécurité n'est pas entièrement assurée, et ils restent toujours à la merci de potentielles tentatives de massacres de la part des forces sionistes. Les raids aériens répétés contre les camps de réfugiés palestiniens dans le sud du Liban et les opérations d'attaques combinées au sud de Beyrouth, pour ne citer que les plus récents, ont causé de lourdes pertes en vies humaines à la population civile sans défense et des dégâts matériels importants.

Toutes ces pratiques arbitraires et inhumaines que je viens de citer et qui vont à l'encontre de la Déclaration universelle des droits de l'homme, des stipulations de la Convention de Genève du 12 août 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre et de toutes les normes élémentaires du droit international, ont été sciemment conçues dans le but criminel de dépouiller ce peuple martyr de ses droits civils et politiques, de détruire son patrimoine culturel, de saper son identité nationale, pour en fin de compte accélérer l'annexion et la "judaïsation" totale de ses territoires.

M. Khamsy (Rép. dém. pop. lao)

Ma délégation se joint à la communauté internationale pour condamner avec force cette politique raciste et expansionniste caractérisée qui non seulement retarde et compromet gravement l'exercice par le peuple palestinien de ses droits inaliénables, mais aussi met en péril la paix et la sécurité dans cette région et dans le monde. Elle exige qu'Israël, puissance occupante, se conforme strictement à la Convention précitée et se retire totalement et inconditionnellement de tous les territoires palestiniens et arabes qu'il occupe depuis 1967, y compris Jérusalem.

La communauté internationale se réjouit à juste titre de la proclamation de l'Etat palestinien indépendant, estimant que les deux déclarations du Conseil national palestinien du 15 novembre 1988 constituent un pas positif très important dans la voie de la recherche d'une paix juste et durable au Moyen-Orient. Du haut de cette tribune, M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, n'a-t-il pas suffisamment réaffirmé avant-hier la justesse et le bien-fondé de ces deux déclarations? Il a en effet reconnu, rien de plus clair, la création et l'existence de l'Etat juif issu du partage de 1947 et condamné avec force le terrorisme sous toutes ses formes. N'a-t-il pas aussi fait appel à Israël pour engager des pourparlers en vue de régler le conflit dans le cadre de la conférence internationale et sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité?

Ma délégation déplore toutefois l'attitude non coopérative du pays hôte qui, pour des raisons tout à fait injustifiables et sans fondement, a refusé d'accorder un visa à M. Arafat pour lui permettre de participer au Siège de l'ONU à New York au débat touchant la question qui le concerne au premier chef. Cette décision constitue non seulement une violation flagrante de l'Accord de Siège, selon lequel le pays hôte est tenu de faire droit à cette demande de visa, d'autant plus que M. Arafat est lui-même président d'une organisation qui bénéficie du statut officiel d'observateur au sein des Nations Unies, mais aussi, ce qui est plus grave, une entrave aux efforts de paix dans cette région troublée.

Devant cette situation explosive qui n'a cessé d'empirer, la communauté internationale est devenue désormais plus consciente que jamais de la nécessité de trouver une solution juste et durable à ce conflit arabo-israélien, au coeur duquel se trouve la question de Palestine. Cette solution doit, de l'avis de ma délégation

M. Khamsy (Rép. dém. pop. lao)

passer inéluctablement par la convocation rapide de la conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient, conformément aux dispositions des résolutions 38/58 C et 42/66 D de l'Assemblée générale, et à laquelle participeraient, sur un pied d'égalité, toutes les parties directement concernées, y compris l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien. Or, toute solution, pour être juste et durable telle qu'elle est préconisée dans les résolutions précitées, doit nécessairement impliquer la prise en compte par la conférence projetée d'un certain nombre de principes directeurs, à savoir le rétablissement des droits légitimes et inaliénables du peuple palestinien, notamment le droit de retour, le droit à l'autodétermination et le droit de créer un Etat souverain et indépendant en Palestine, le retrait par Israël de tous les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, ainsi que le droit des Etats de la région de vivre dans la sécurité et à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

A ce propos, le refus d'accorder un visa à M. Arafat ne peut être considéré que comme un obstacle de plus, dressé à la convocation d'une telle conférence. La communauté internationale a de bonnes raisons de s'en préoccuper, d'autant plus que le pays hôte est lui-même l'un des membres permanents du Conseil de sécurité, auquel incombe la responsabilité primordiale d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Par sa prise de position inconséquente, le pays hôte a, en fait, ouvertement encouragé Israël à faire fi de l'opinion publique dans le monde, alors qu'il se devrait plutôt d'user de son influence pour l'amener à s'associer aux efforts internationaux en vue du règlement pacifique du problème, ce dans l'intérêt de la paix et de la sécurité tant régionales qu'internationales et dans celui des peuples de la région, y compris le peuple israélien.

M. Khamsy (Rép. dém. pop. lao)

Ma délégation se félicite, néanmoins, de la toute dernière nouvelle selon laquelle le Gouvernement des Etats-Unis a enfin accepté d'engager un dialogue direct avec l'OLP, dialogue qui devrait avoir lieu à Tunis.

Avant de terminer, je voudrais exprimer mes vives félicitations au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour les activités appréciables qu'il a déployées à travers le monde en vue de mobiliser l'opinion publique sur la nécessité d'établir une paix juste et durable dans cette partie du monde par la convocation de la conférence internationale, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Je tiens également à rendre un juste hommage aux efforts soutenus de S. E. M. le Secrétaire général de notre organisation en vue de trouver les conditions suffisantes pour permettre la convocation de cette conférence et de parvenir ainsi à un règlement équitable et définitif du conflit.

Pour sa part, la République démocratique populaire lao souscrit entièrement à toutes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, tendant au rétablissement en faveur du peuple palestinien de ses droits fondamentaux inaliénables. Elle est convaincue que, bénéficiant du soutien ferme et constant de la communauté internationale, la lutte héroïque de ce peuple martyrisé sera couronnée de succès.

M. DUGERSUREN (Mongolie) (interprétation de l'anglais) : Le Gouvernement de la République populaire mongole, comme l'écrasante majorité de la communauté internationale, part du principe que la question de Palestine est au coeur du problème du Moyen-Orient. Et l'élément central de cette question est le prompt exercice du droit inaliénable du peuple palestinien à l'indépendance et à l'autodétermination, la cessation de l'occupation illégale du territoire palestinien et la garantie du retour des réfugiés palestiniens dans leur patrie. Cette question exige la priorité absolue. Tout retard dans le règlement de ce problème pourrait constituer une grave menace à la paix et à la sécurité internationales qui découlerait, notamment, de la militarisation croissante de cette région.

L'Assemblée générale, cette fois-ci, examine cette question cruciale dans le contexte de nouveaux développements que l'on peut percevoir tant dans cette région perturbée que dans le monde entier.

L'intifada - le soulèvement populaire - du peuple palestinien dans les territoires occupés par Israël a donné un nouvel élan à la détermination de ce peuple héroïque d'exercer son droit légitime à l'autodétermination. Elle a

M. Dugersuren (Mongolie)

souligné très nettement le besoin urgent de rechercher activement un règlement pacifique du conflit arabo-israélien. Elle a bénéficié du large appui de toutes les forces éprises de paix.

Cet événement important a naturellement trouvé son expression la plus éloquente dans les décisions politiques de la session extraordinaire du Conseil national palestinien, le 15 novembre de cette année à Alger. La proclamation de l'établissement de l'Etat indépendant de Palestine s'accompagne d'attitudes et de positions nouvelles adoptées par le Conseil, qui montrent un sens manifeste des responsabilités ainsi qu'un grand réalisme. En effet, les mesures prises par le forum politique suprême du peuple palestinien ont ouvert des perspectives favorables à un règlement global, durable et pacifique du problème du Moyen-Orient sur la base des résolutions pertinentes des Nations Unies et du droit international. Cette approche diplomatique a été décrite dans le détail par M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, dans la déclaration très lucide qu'il a faite du haut de cette tribune le 13 décembre 1988.

Tout cela va de pair avec les tendances positives qui se dessinent dans les politiques mondiales et cela nous rappelle opportunément qu'il faut faire preuve de bon sens et de retenue en ce qui concerne la question du Moyen-Orient.

Ma délégation, comme beaucoup d'autres, estime que ce nouvel élan, qui offre de nouvelles possibilités de progrès vers la paix au Moyen-Orient, doit être saisi sans retard.

Nous sommes heureux de noter que l'attachement déclaré par le Conseil national palestinien aux buts et principes de la Charte des Nations Unies est renforcé par l'acceptation des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, qui constituent la base largement reconnue d'un juste règlement du problème du Moyen-Orient.

On s'attendait généralement que les mesures constructives prises par l'OLP rencontreraient une réponse positive de la part des autres parties directement ou indirectement impliquées dans ce conflit. Malheureusement, les déclarations et les actes récents des autorités israéliennes ne nous permettent pas pour le moment de nous montrer optimistes. En outre, d'après la lettre, datée du 6 décembre 1988, du Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien au Secrétaire général,

"la puissance occupante a encore intensifié la répression sur la Rive occidentale et à Gaza". (A/43/946, p. 1)

M. Dugersuren (Mongolie)

Dans ce contexte, la délégation mongole s'associe à beaucoup d'orateurs qui ont déjà pris la parole pour déplorer le refus du Gouvernement des Etats-Unis d'octroyer un visa au Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine afin de lui permettre de prendre la parole devant l'Assemblée générale au Siège des Nations Unies. Cet acte est contraire aux obligations du pays hôte en vertu de l'Accord de Siège. En outre, il constitue un mépris manifeste pour les événements positifs susceptibles de permettre le règlement du conflit israélo-arabe dans l'intérêt du peuple palestinien depuis si longtemps éprouvé et de la nation arabe dans son ensemble. Il faut souligner ici que tant que le droit du peuple palestinien à l'autodétermination n'aura pas été reconnu et mis en oeuvre, la paix au Moyen-Orient continuera à nous échapper. Toute approche qui ignorerait cette réalité serait un exercice à la fois futile et dangereux.

La République populaire mongole a toujours appuyé le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à un Etat. Il n'est donc que naturel que mon pays ait été parmi les premiers à reconnaître la proclamation de l'Etat indépendant de Palestine.

M. Dugersuren (Mongolie)

Dans le message de félicitations qu'il a adressé à M. Yasser Arafat, Président du Conseil exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le camarade Jambyn Batmunkh, Président du Présidium du grand Hural populaire de la République populaire mongole, déclare :

"Le Gouvernement de la République populaire mongole estime que la proclamation d'un Etat palestinien indépendant pendant la dernière session extraordinaire du Conseil national palestinien est un événement qui donnera une grande impulsion à la lutte héroïque que mène depuis tant d'années le peuple palestinien pour arriver à la victoire et à un règlement juste et complet de la crise du Moyen-Orient."

A l'instar de l'Union soviétique et des autres pays socialistes, la Mongolie n'a cessé de prôner la convocation d'une conférence internationale, à laquelle participeraient toutes les parties en cause, y compris l'OLP, représentant légitime du peuple arabe de Palestine, pour traiter du problème du Moyen-Orient. Nous jugeons encourageant que la communauté internationale s'accorde maintenant à reconnaître que le conflit arabo-israélien, la question de Palestine notamment, peut et doit être réglée dans le cadre d'une telle conférence réunie sous l'égide des Nations Unies. L'idée de convoquer une conférence internationale sur le Moyen-Orient semble être partagée par les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. Ce fait est d'une importance cruciale.

Il faut malheureusement reconnaître qu'en dépit de ces signes encourageants, à ce jour, aucun progrès réel n'a été fait vers des négociations tangibles.

Voilà pourquoi il est tellement urgent de redoubler d'efforts afin d'entamer les préparatifs en vue de la convocation d'une conférence internationale. A ce propos, mon gouvernement félicite le Secrétaire général de ses efforts énergiques pour mettre en train le processus devant conduire à ladite conférence.

Nous partageons son point de vue lorsqu'il affirme :

"Le moment me paraît donc propice à ce que le Conseil de sécurité ... s'engage à procéder à une étude approfondie de la situation en vue d'adopter une attitude pragmatique qui tienne pleinement compte des préoccupations de toutes les parties et de leurs intérêts en matière de sécurité." (A/43/867, par. 35)

M. Dugersuren (Mongolie)

Nous appuyons la proposition des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, faite en septembre dernier à Nicosie, de créer avec la participation des membres permanents du Conseil de sécurité un comité préparatoire pour la conférence sur le Moyen-Orient afin d'examiner les modalités de convocation d'une telle conférence. Ma délégation n'est pas la seule à penser que le Conseil de sécurité doit, sur la base de ses résolutions, jouer un rôle de premier plan dans la recherche d'une solution globale, juste et durable du problème. Nous sommes d'avis que les mesures constructives prises par le Conseil national palestinien sont plus favorables que jamais à une telle entreprise.

Nous reconnaissons volontiers que la tâche n'est pas aisée et qu'il sera peut-être nécessaire de prendre certaines mesures transitoires. Toutefois, nous continuons à penser que de telles mesures devraient être appliquées sous les auspices des Nations Unies et sur la base des relations pertinentes du Conseil de sécurité que chacun connaît.

Une conférence internationale sur le Moyen-Orient pourrait devenir un instrument efficace pour arriver à un règlement global et juste de la crise uniquement en veillant à garantir un juste équilibre entre les intérêts légitimes de toutes les parties pour ce qui est de la restitution des territoires occupés aux pays arabes et de la garantie donnée à tous les Etats de la région qu'ils pourront exister et vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres.

Les Nations Unies sont appelées, grâce à des moyens politiques, à jouer un rôle central dans la solution de ce problème ancien et il appartient à tous les Etats Membres d'aider l'Organisation mondiale dans sa noble entreprise.

Nous insistons sur le fait que les intérêts vitaux du peuple arabe palestinien et la paix au Moyen-Orient exigent la réconciliation et l'action coordonnée de tous les pays arabes, pour commencer, et de l'ensemble de la communauté internationale.

La décision solennelle du Conseil national palestinien de respecter les buts et les principes de la Charte des Nations Unies ainsi que la politique et les principes du non-alignement doit amener un nombre toujours plus grand d'Etats à appuyer l'avènement de l'Etat de Palestine.

Pour conclure, la délégation mongole aimerait rendre hommage au Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien qui fait tout pour s'acquitter de son mandat.

M. ABBAS (République-Unie de Tanzanie) (interprétation de l'anglais) : Il faut déplorer que l'Assemblée générale ait dû se déplacer de New York à Genève pour examiner son point de l'ordre du jour relatif à la question de Palestine.

Les circonstances et les raisons qui font que nous sommes réunis ici sont bien connues. Les Etats-Unis - pays hôte des Nations Unies - ont violé l'Accord de Siège en refusant un visa d'entrée à M. Yasser Arafat, Président de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). L'OLP, qui a statut d'observateur auprès de l'Organisation, a un rôle crucial à jouer au titre du point qui nous occupe. Parce qu'elle est le seul représentant légitime du peuple palestinien, l'OLP doit être associée à tous les efforts visant la recherche d'une solution permanente à la question de Palestine.

Le fait que les Etats-Unis d'Amérique aient refusé un visa d'entrée à M. Yasser Arafat non seulement met en cause l'Accord de Siège entre l'Organisation et le pays hôte, mais représente aussi un grave pas en arrière dans la recherche d'une solution à la question de Palestine.

A New York, la semaine dernière, l'Assemblée générale a examiné la situation au Moyen-Orient, question étroitement liée à celle de Palestine. La communauté internationale s'accorde généralement à reconnaître que pour arriver à un règlement juste et durable de la situation au Moyen-Orient, il est indispensable de trouver une solution équitable à la question de Palestine qui est le coeur même du problème. Et cela ne sera possible que si l'on reconnaît au peuple palestinien son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance.

Malheureusement, le Gouvernement israélien ne semble pas avoir accepté ce fait indéniable. Le rapport (A/43/35) du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien est un document effrayant qui décrit les innombrables atrocités et autres formes de répression perpétrées par Israël - la puissance occupante - à l'encontre de la population palestinienne qui vit dans les territoires occupés de la Rive occidentale et de la bande de Gaza.

M. Abbas (Tanzanie)

De cette documentation se dégage un tableau de l'usage téméraire de la puissance militaire, du mépris et du dédain grossiers de l'opinion publique internationale et du droit international de même que des actes de cruauté perpétrés contre des femmes et des enfants sans défense. Israël, dans sa poursuite aveugle de l'occupation et de l'expansion a non seulement commis des actes d'agression contre d'autres pays de la région mais a également violé le droit international, tel qu'il est exprimé notamment dans la quatrième Convention de Genève, en n'accordant pas la protection physique et juridique minimum à la population des territoires occupés.

La force, la coercition et la brutalité ne peuvent résoudre le problème de Palestine et ne peuvent que le perpétuer. C'est là la triste histoire du problème de Palestine. Depuis un an maintenant, les Palestiniens des territoires occupés de la Rive occidentale et de la bande de Gaza ont choisi de résister à l'occupation continue, à la répression, aux brutalités par Israël par un soulèvement héroïque connu sous le nom d'intifada. Armés uniquement de pierres et de bâtons, ils ont résisté aux tanks et aux fusils israéliens. Par l'intifada, le peuple palestinien a montré son opposition à l'occupation continue et à toute autre annexion des territoires palestiniens ainsi qu'à la violation des droits de l'homme fondamentaux. En réponse à ce soulèvement héroïque d'un peuple courageux, Israël n'a fait que recourir davantage à la force en lâchant sa machine militaire contre des civils sans défense dont la plupart étaient des femmes et des enfants. Il y a eu des centaines de morts et des milliers de mutilés et de blessés. A cela viennent s'ajouter les détentions massives sans procès et les déportations de civils chassés de leurs foyers. En commettant ces cruautés, le Gouvernement israélien croit, à tort, qu'il réussira à déstabiliser les dirigeants du soulèvement et à semer la confusion parmi la population palestinienne pour la gouverner de façon plus brutale encore.

La Tanzanie déplore ces actes de brutalité qui ont à juste titre attiré sur Israël la colère de la communauté internationale, comme le montrent les sanctions prises contre ce pays par les diverses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Cependant, Israël poursuit impunément ces atrocités. Au vu de ces intransigeances, il est plus urgent que jamais que la communauté internationale montre clairement à Israël que le monde ne saurait rester passif face à la tragédie palestinienne et aux attaques sans pitié lancées par les forces de défense israéliennes contre le peuple palestinien.

M. Abbas (Tanzanie)

Israël a encore le temps - pas longtemps - de revoir sa position concernant la question brûlante du droit du peuple palestinien d'être maître de son destin. Imposer l'occupation par la force brutale d'armes et de munitions de plus en plus modernes contre des innocents, des femmes, des enfants mal équipés et des personnes âgées, voilà du terrorisme sous sa forme la plus flagrante. La résistance courageuse à une telle injustice, au point de sacrifier sa propre vie lorsqu'il n'y a pas d'autre choix honorable. C'est l'antithèse du terrorisme. C'est un acte suprême de devoir de sauvegarder l'honneur d'une société tout entière ainsi que sa postérité. Pour que les dirigeants d'Israël se montrent si aveugles devant cette réalité si évidente au point d'y voir un acte de terrorisme, signifie qu'Israël refuse de tirer les leçons de sa propre histoire et de sa propre existence en tant que nation.

Il y a presque un mois, à Alger, pendant la réunion du Conseil national palestinien (CNP), les Palestiniens ont présenté leur situation au monde catégoriquement et sans équivoque. Les Palestiniens, guidés par l'organisation qui est leur seul représentant authentique, l'OLP, ont contribué de façon importante à la paix au Moyen-Orient. Le CNP a demandé la convocation immédiate d'une conférence internationale sur la paix au Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies. Le CNP a dit en outre que cette conférence devrait être convoquée sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, ce que l'OLP a accepté.

La Tanzanie, comme d'autres nations éprises de paix, salue chaleureusement la Déclaration du Conseil national palestinien dans laquelle le peuple palestinien a déclaré qu'il souhaitait trouver une solution pacifique à la question de Palestine. Nous félicitons chaleureusement le peuple palestinien de ce pas important et courageux sur la voie de paix. Cette déclaration historique doit grandement aider à redresser la grave injustice dont a été victime le peuple palestinien il y a 40 ans, lorsque la résolution 181 (II) a été adoptée par l'Assemblée générale.

Nous sommes convaincus que la Déclaration d'Alger adoptée par le Conseil national palestinien comporte tous les ingrédients fondamentaux nécessaires au succès d'une conférence internationale sur la Palestine. Demander plus que ce qui a été dit et accepté dans cette déclaration, ce serait perdre de vue l'occasion historique qui nous est offerte de nous engager sur la voie menant à une solution

M. Abbas (Tanzanie)

pacifique du problème de Palestine. Si cette précieuse occasion est perdue, ni l'OLP ni les Etats arabes de la région n'en seront responsables. Israël et ses principaux défenseurs qui l'encouragent sur la voie du défi en seront responsables.

C'est maintenant à Israël de relever le défi car la conférence est considérée par la communauté internationale comme étant le seul moyen d'arriver à un règlement global pacifique de la question de Palestine, qui est au coeur même du problème du Moyen-Orient. La participation de toutes les parties, y compris de l'OLP, sur un pied d'égalité, est une condition préalable au succès de cette conférence. Seul un accord global peut faire disparaître les griefs et les injustices qui durent depuis longtemps et garantir une paix durable fondée sur la justice pour tous les Etats et tous les peuples de la région.

M. MUYUNDA (Zambie) (interprétation de l'anglais) : Alors que nous sommes très heureux de nous trouver dans cette belle ville pittoresque de Genève, ma délégation déplore les décisions prises par le Gouvernement des Etats-Unis de refuser un visa au Président de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), M. Yasser Arafat, qui n'a pu se rendre aux Etats-Unis pour parler devant les Nations Unies de la question de Palestine. Cette décision viole les obligations du pays hôte, les Etats-Unis, et nous ne saurions trop insister sur la nécessité impérieuse pour les Etats-Unis de respecter rigoureusement les normes et les traditions internationales qui régissent la conduite des Etats dans leurs engagements internationaux.

Je voudrais, à ce propos, rendre hommage au Secrétaire général des Nations Unies pour la façon très efficace dont il a organisé cette session malgré les courts délais imposés. Ma délégation tient également à exprimer sa profonde gratitude au Gouvernement et au peuple suisses pour les excellents services qu'ils ont mis à notre disposition depuis notre arrivée à Genève.

Cette réunion se déroule dans le contexte d'une décision historique prise par le Conseil national palestinien (CNP) au cours de sa session extraordinaire tenue à Alger le mois dernier. Les représentants connaissent parfaitement le résultat de cette réunion et je n'ai donc pas l'intention d'entrer dans les détails. Il me suffira de dire que la décision prise par le Conseil national palestinien a ouvert un important chapitre dans l'histoire politique de la Palestine.

M. Muyunda (Zambie)

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour saluer le Conseil national palestinien et le Président Arafat pour leur audacieuse décision de déclarer la création d'un Etat palestinien indépendant et d'accepter également les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. L'acceptation par l'OLP de la résolution qui prévoit deux Etats consacre les dispositions de la résolution 181 (II) du 29 novembre 1947 qui prévoient le partage de la Palestine en deux Etats - l'un arabe et l'autre juif - avec un statut international particulier pour la ville sainte de Jérusalem. Comme nous le savons, seul l'Etat juif d'Israël a été créé le 15 mai 1948.

En outre, malgré la persistance des attaques brutales d'Israël contre des hommes, des femmes et des enfants sans défense, l'OLP a montré une magnanimité sans précédent en déclarant publiquement et catégoriquement qu'elle s'opposait à toutes les formes de violence et de terrorisme, y compris le terrorisme d'Etat. L'OLP a véritablement tendu une branche d'olivier.

La déclaration importante et inspirante prononcée devant l'Assemblée générale par le Président de l'OLP, M. Yasser Arafat, est un message de bonne volonté et de paix pour le Moyen-Orient. C'est un message d'espoir pour les générations futures de l'Etat israélien et de l'Etat palestinien : la coexistence dans des frontières sûres et internationalement reconnues. Il est inutile d'ajouter qu'il s'agit là d'une occasion rare et opportune dont toutes les parties intéressées devraient tirer parti si une paix durable doit être instaurée au Moyen-Orient.

A cet égard, la Zambie invite Israël à saisir l'occasion qui s'offre maintenant en répondant de façon positive à l'appel qui a été lancé en faveur de la convocation d'une conférence internationale sur la question de Palestine, à laquelle participeraient toutes les parties au conflit, notamment l'OLP.

Ma délégation est convaincue que la déclaration du Président Arafat, pour laquelle nous le félicitons chaleureusement, est claire et sans ambiguïté, contrairement au sentiment exprimé dans certains milieux. Au contraire, nous pensons que l'OLP a fait un pas de géant sur cette longue et difficile voie menant à une solution de la question palestinienne. C'est maintenant à Israël de répondre à ce geste en amorçant des négociations directes et importantes avec l'OLP, seul représentant authentique du peuple palestinien.

M. Muyunda (Zambie)

Israël ne peut éternellement se fonder sur le recours à la force brutale pour soumettre les Palestiniens. Les Palestiniens ont déjà montré que cette puissance militaire israélienne ne les écartera pas de l'objectif qu'ils chérissent : l'indépendance nationale et une patrie qui soit véritablement la leur. L'intifada qui se poursuit depuis plus d'une année dans les territoires occupés en est la preuve.

Le peuple palestinien a le droit de choisir sa proche destinée. On sait que les grands n'ont pas toujours raison, mais que ceux qui ont raison sont toujours grands.

Ce serait avoir la vue courte que de croire que l'intifada palestinienne dans les territoires occupés ne représente pas véritablement les aspirations de tous les Palestiniens à une patrie. L'intifada est un événement important qui exige des décisions courageuses et audacieuses de la part d'Israël qui doit se rendre compte de la nécessité de coexister parallèlement et pacifiquement avec le nouvel Etat de Palestine pour que la paix et la tranquillité finissent par régner au Moyen-Orient. Nous avons déclaré à maintes reprises, à l'Assemblée générale et ailleurs, que la question de Palestine étant au coeur des conflits et tensions au Moyen-Orient, il ne peut y avoir de paix juste, globale et durable au Moyen-Orient tant que les droits qui sont les leurs n'auront pas été reconnus aux Palestiniens. Nous sommes convaincus qu'une solution globale, juste et durable au problème peut être trouvée si Israël se retire inconditionnellement de tous les territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem. Un tel retrait permettrait aux Palestiniens d'exercer leurs droits légitimes et inaliénables à l'autodétermination sans ingérence extérieure.

Pour terminer, je voudrais redire que la voie qui mène à la paix et à la stabilité au Moyen-Orient passe par un règlement négocié. C'est dans ce contexte que la Zambie appuie pleinement la proposition tendant à convoquer une conférence internationale sur le Moyen-Orient à laquelle participeraient toutes les parties intéressées, y compris l'OLP. Israël doit, conformément à la Charte des Nations Unies, renoncer à recourir à l'emploi ou à la menace de la force contre les Etats voisins ou autres. Il est temps pour Israël de se montrer à la hauteur de l'occasion en acceptant la décision historique prise récemment par le Conseil national palestinien, car c'est le seul moyen de parvenir à une paix juste et

M. Muyunda (Zambie)

durable dans la région. J'espère également que ses alliés amèneront Israël à ne pas laisser passer cette occasion unique d'amorcer un processus de paix au Moyen-Orient.

La Zambie, cependant, se félicite de la déclaration faite par les Etats-Unis d'Amérique selon laquelle ils sont prêts à ouvrir un dialogue direct avec l'OLP.

A cette étape critique de sa lutte contre l'occupation et la domination étrangères, nous saluons le peuple palestinien pour sa résistance héroïque contre les politiques israéliennes inhumaines. Nous le félicitons très sincèrement pour sa bravoure et son intrépidité face à l'impitoyable appareil militaire israélien qui a déjà coûté la vie à des centaines de Palestiniens innocents, notamment des femmes et des enfants, dont certains ont été enterrés vivants.

Enfin, je réaffirme que la Zambie exprime sans réserve son appui et sa solidarité aux Palestiniens dans leur juste combat contre l'occupation et la domination étrangères. Je leur dis que nous sommes avec eux dans une lutte commune. La route qui nous attend est longue et tortueuse, mais je suis certain que nous finirons par triompher. Ce n'est qu'une question de temps. Après tout, lorsque la volonté existe il y a toujours un moyen de parvenir à ses fins. A ce propos, la création d'un Etat indépendant et souverain sur la terre palestinienne est un noble objectif que nous devons tous nous employer à réaliser.

M. ADJOYI (Togo) : Nous voici conviés une nouvelle fois à l'examen d'une question douloureuse et dramatique dont la persistance constitue une brèche profonde dans les efforts déployés par l'ONU pour promouvoir le respect du droit des peuples à l'autodétermination et le règlement pacifique des différends.

Vieille déjà de plus de 40 ans et traitée dès les deuxième et troisième sessions de l'Assemblée générale, la question de Palestine est sans conteste au rang de celles qui, par leur acuité, leur complexité et leur impact sur la paix et la sécurité régionales et internationales, ont le plus préoccupé la communauté internationale et occasionné une débauche considérable d'efforts de conciliation et de règlement politique, d'assistance et de protection des droits de l'homme au profit des peuples opprimés.

Ce n'est d'ailleurs que justice qu'après une longue interruption l'Assemblée générale ait repris depuis sa vingt-neuvième session l'examen de ce point important de l'ordre du jour.

Les circonstances exceptionnelles qui ont concouru à l'organisation du présent débat dans ce prestigieux forum du Palais des Nations traduisent de manière tangible le respect de deux exigences fondamentales liées à la crédibilité et à la capacité d'action de l'Organisation universelle, en l'occurrence la nécessité, pour l'Organisation, de rester fidèle à ses buts et principes et à ses engagements d'une part, et d'assurer la stricte application de ses propres décisions d'autre part; la promotion d'un dialogue franc et de négociations directes entre toutes les parties intéressées aux différends existants.

A l'heure où l'amélioration des relations politiques internationales favorise les efforts tendant à l'extinction des foyers de tension dans le monde et où des développements significatifs marquent la question de Palestine, il importe d'exploiter rationnellement les signes précurseurs d'une nouvelle dynamique de paix au Moyen-Orient. C'est dire l'importance historique et l'opportunité de nos présentes assises.

L'on se souvient qu'au lendemain de sa fondation, l'ONU s'est attachée, conformément à ses nobles buts et principes, à réparer une atteinte révoltante et scandaleuse à la conscience morale universelle, à la dignité humaine et au droit de la guerre, à savoir la haine raciale antisémite qui a provoqué l'une des persécutions les plus horribles et massives de l'histoire humaine.

M. Adjoyi (Togo)

En effet, en promouvant la création de l'Etat d'Israël, les Nations Unies étaient soucieuses d'assurer au peuple juif la pleine jouissance de son sentiment national pour lui permettre d'apporter aussi son génie à la construction de ce monde de paix et de progrès entrevu par les pères fondateurs de l'Organisation universelle.

L'harmonie et la paix entre tous les peuples de la région ainsi que l'équité exigeaient que fût également respecté le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, à l'indépendance et donc à une patrie.

Il est heureux que cette exigence ait été perçue par notre organisation. Significatives à cet égard sont les résolutions 3210 (XXIX), 3236 (XXIX) et 3237 (XXIX) par lesquelles, à sa vingt-neuvième session, l'Assemblée générale avait notamment invité l'OLP, représentant du peuple palestinien, à participer à ses délibérations sur la question de la Palestine en séances plénières; réaffirmé les droits inaliénables du peuple palestinien en Palestine, en soulignant que leur réalisation était indispensable au règlement de la question de Palestine; reconnu que le peuple palestinien était une partie principale pour l'établissement de la paix au Moyen-Orient et qu'il a le droit de recouvrer ses droits par tous les moyens, conformément aux buts et principes de la Charte; invité l'OLP à participer, en qualité d'observateur, à ses sessions et à ses travaux ainsi qu'à toutes les conférences internationales convoquées sous ses auspices ou ceux d'autres organes de l'ONU.

Significative également est la résolution 3375 (XXX), aux termes de laquelle l'Assemblée générale, à sa trentième session, a créé le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, avec pour mandat d'étudier et de recommander à l'Assemblée générale un programme de mise en oeuvre destiné à permettre au peuple palestinien d'exercer les droits reconnus dans la résolution 3236 (XXIX), notamment le retour dans sa patrie, l'autodétermination sans ingérence extérieure, l'indépendance et la souveraineté nationales.

Il convient d'ailleurs de rendre un vibrant hommage audit comité, et singulièrement à ses présidents successifs, pour le travail considérable qu'il a accompli dans l'exercice de son mandat. Ce travail a notamment permis une mobilisation croissante de l'opinion publique mondiale en faveur de la juste cause palestinienne et le renforcement des efforts d'assistance sociale et humanitaire et de la protection des droits de l'homme au profit du peuple palestinien.

M. Adjoyi (Togo)

Fait historique de grande portée, la reprise de l'examen de la question de Palestine par l'Assemblée générale avait fourni l'occasion au Président de l'OLP d'adresser à la communauté internationale un triple message, à savoir : la foi du peuple palestinien dans la vocation de l'ONU à promouvoir le droit des peuples à l'autodétermination; l'engagement indéfectible de l'OLP à poursuivre de manière conséquente sa juste lutte de libération nationale et la solidarité avec tous les autres peuples opprimés de par le monde; la volonté ferme du peuple palestinien de favoriser la restauration de la paix au Moyen-Orient.

En effet, le Président Yasser Arafat déclarait devant l'Assemblée générale à sa vingt-neuvième session :

"En prenant la parole du haut de cette tribune, je ne fais qu'exprimer notre foi en la lutte politique et diplomatique qui ne fait que compléter et renforcer notre lutte armée. C'est là également une expression de notre appréciation pour le rôle que l'ONU est capable de jouer dans le règlement des problèmes mondiaux. Mais elle ne le pourra que lorsqu'elle se sera adaptée à la réalité vivante ... des peuples envers lesquels une organisation de dimensions aussi véritablement internationales a des obligations uniques.

...

Aujourd'hui, je suis venu porteur d'un rameau d'olivier et d'un fusil de combattant de la liberté. Ne laissez pas le rameau d'olivier tomber de ma main. Je le répète, ne laissez pas le rameau d'olivier tomber de ma main.

La guerre embrase la Palestine, mais c'est aussi en Palestine que la paix renaîtra." (A/PV.2282, par. 21, 82 et 83)

M. Adjoyi (Togo)

Cet appel pathétique au dialogue n'a malheureusement pas obtenu à ce jour l'écho escompté. L'on comprend donc pourquoi la jeunesse palestinienne, profondément frustrée dans sa dignité, a déclenché un soulèvement populaire qui exprime la détermination de tout un peuple de briser le statu quo et de se libérer totalement de l'oppression. L'on comprend également pourquoi le Conseil national palestinien, à l'issue de sa dix-neuvième session extraordinaire tenue à Alger, a pris la décision historique de proclamer la création de l'Etat palestinien. L'on comprend enfin la portée de l'important discours que le Président Arafat a prononcé mardi dernier dans cette salle.

De l'avis de ma délégation, le soutien apporté à l'intifada par le Conseil national palestinien, conjugué avec la décision de créer un Etat palestinien, est on ne peut plus clair. Le peuple palestinien veut la liberté et la paix. C'est pour cette raison que mon pays a salué avec un esprit de responsabilité à la hauteur de l'événement cette décision historique. Ne doutant pas un seul instant de la bonne foi des dirigeants de ce peuple en errance, le Togo a reconnu, le 30 novembre dernier, l'Etat palestinien indépendant proclamé. A l'occasion de cette reconnaissance, le Gouvernement togolais a déclaré :

"Le Gouvernement togolais, qui entretient d'excellentes relations avec l'Etat d'Israël et l'Organisation de libération de la Palestine, considère la création de l'Etat palestinien comme un élément qui s'inscrit dans le processus devant conduire les parties en conflit dans la région à une solution négociée de leur problème.

Compte tenu de la position du Gouvernement togolais qui a toujours préconisé et défendu le droit d'Israël et celui du peuple palestinien à un territoire aux frontières sûres et internationalement reconnues, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, le Conseil des ministres a décidé de reconnaître officiellement, à compter de ce jour, 30 novembre 1988, l'Etat palestinien."

Cette reconnaissance a été faite en toute conscience dans la mesure où la proclamation de l'Etat palestinien s'est faite, selon mon pays, dans le cadre des deux principes essentiels établis par la communauté internationale dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, à savoir le droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, à l'existence à l'intérieur de

M. Adjoyi (Togo)

frontières sûres, reconnues et garanties, et le droit du peuple palestinien à l'autodétermination avec tout ce que cela implique comme explicité notamment dans la Déclaration de la Conférence de Genève de 1983 sur la Palestine.

La reconnaissance de l'Etat indépendant de Palestine par mon pays se veut aussi un appel à l'OLP. L'ayant gratifiée sans hésitation de bonne foi, le Gouvernement togolais attend d'elle que le message de paix lancé depuis Alger soit suivi dans un avenir aussi rapproché que possible d'un plan de paix conforme à la Charte de l'ONU et aux résolutions pertinentes sur la situation au Moyen-Orient. A cet égard, les propositions faites par le Président Arafat méritent notre attention.

Depuis qu'il est sous la conduite de S. E. le général Gnassingbé Eyadema, le Togo a axé sa politique étrangère sur le dialogue, la coopération et le règlement pacifique des différends. C'est cette politique qui l'a conduit à adopter sur le Moyen-Orient une position d'appel au dialogue entre toutes les composantes de cette région. C'est pourquoi il estime que pour atteindre le règlement pacifique qui consacrera les droits définis par les Nations Unies pour chacune des parties, il est essentiel que le dialogue s'instaure entre les deux parties. Il est temps que chacun, Israéliens et Palestiniens, fasse sa part de chemin et accepte pour l'autre ce qu'il exige pour lui-même. Un nouveau pas palestinien vient d'être fait.*

Etant donné la volonté de paix avec Israël clairement exprimée par les dirigeants palestiniens, il importe que le Gouvernement israélien saisisse cette chance historique d'entrer effectivement dans le processus de règlement pacifique du conflit. L'amorce de ce processus requiert le respect scrupuleux par Israël de ses obligations de puissance occupante, conformément à la Convention de Genève du 12 août 1949, le retrait de ses troupes et de ses colonies de peuplement étant à terme la condition déterminante de tout règlement global durable. Il nous semble qu'Israël attendait du reste ce pas palestinien. Le Ministre des affaires étrangères, S. E. M. Shimon Peres, ne déclarait-il pas le 28 septembre 1988 à la tribune de notre assemblée, si je peux me permettre de le citer :

"Nous sommes disposés à mener des négociations en vertu du seul cadre réaffirmé cette semaine au cours de la rencontre trilatérale présidée par le Président Reagan, et avec la participation du Ministre égyptien des affaires étrangères et accepté par les pays arabes de même que par tous les membres

* Le Président assume la présidence.

M. Adjoyi (Togo)

permanents du Conseil de sécurité, c'est-à-dire les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité qui recommandent un compromis territorial et des frontières sûres. Tel est aujourd'hui le seul terrain d'entente. Nous sommes prêts à honorer ces engagements, mais nous voulons aussi que ce que nous attendons de nos voisins soit clair." (A/43/PV.9, p. 86)

L'OLP par la voix de son président n'a-t-elle pas été suffisamment claire pour amener Israël à reconsidérer sa position? Toutes les conditions sont à présent réunies pour qu'Israël commence des négociations.

M. Adjoyi (Togo)

Selon ma délégation, le rôle intermédiaire de la communauté internationale ainsi que de chacun de ses membres est de faciliter l'établissement de ce dialogue tant attendu. Toute manœuvre dilatoire pour retarder l'avènement d'un tel dialogue, pour des considérations de pure politique interne, ne peut être que préjudiciable à la restauration de la paix et de la sécurité dans la région.

Les parties directement intéressées, en l'occurrence les Israéliens et les Palestiniens, ne reconnaissent-elles pas en effet qu'il est temps de dissiper la fumée d'hier et d'empêcher que de nouveaux feux ne viennent assombrir de nouveau l'horizon?

Il est donc temps que la procédure trouvée par la communauté internationale, à savoir la conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient cesse d'être une référence incantatoire pour devenir une réalité. Seule cette conférence peut fournir le cadre approprié aux parties intéressées pour établir les contacts nécessaires sur la base des résolutions pertinentes de l'ONU, dans lesquelles l'OLP est reconnue comme le représentant légitime du peuple palestinien.

La vague de reconnaissance du nouvel Etat palestinien confirme l'émergence d'un consensus international croissant en faveur de la juste cause du peuple palestinien.

Nous voici donc parvenus à un tournant de l'histoire qui exige que l'aspiration profonde et légitime de ce peuple à la liberté et à l'indépendance, telle qu'elle a été clairement exprimée par la décision du Conseil national palestinien, soit le point de départ d'un règlement juste et durable de la question au Moyen-Orient.

L'intransigeance et la méfiance ne sont donc plus de mise. Au contraire, l'esprit de dialogue constructif, la flexibilité et le réalisme sont porteurs de germes de paix.

Le Gouvernement togolais voudrait donc lancer un appel pressant au Gouvernement israélien et aux dirigeants de l'OLP pour qu'ils se retrouvent dans les meilleurs délais possibles autour d'une table de négociations, ceci en gardant à l'esprit que leur région, le Moyen-Orient, est le berceau des trois grandes religions monothéistes qui prônent entre autres l'amour du prochain.

M. RANA (Népal) (interprétation de l'anglais) : L'Assemblée générale se réunit à Genève cette semaine pour examiner la question de Palestine. Les circonstances qui ont conduit à ce changement de lieu de réunion sont regrettables. Ma délégation se joint aux autres Etats Membres qui ont exprimé leur mécontentement

M. Rana (Népal)

provoqué par la décision prise par les Etats-Unis en violation d'une obligation et d'un accord internationaux. Le peuple palestinien est l'une des principales parties au conflit et toute tentative pour entraver sa représentation, notamment au niveau le plus élevé, ne peut que mettre en danger le processus et les perspectives de paix au Moyen-Orient.

Il est inutile pour ma délégation de souligner l'immense importance du sujet à l'examen. La question de Palestine retient l'attention des Nations Unies depuis 40 ans, non seulement parce qu'un appui international est donné aux droits du peuple palestinien mais aussi parce que les conflits et les tensions persistent dans la région.

Cette semaine marque le premier anniversaire du soulèvement populaire du peuple palestinien sur la Rive occidentale et à Gaza. Jour après jour, nous assistons à la résistance héroïque des uns et à la répression brutale des autres, et il est normal que nous nous demandions jusqu'à quand cette situation tragique et troublée peut persister sans avoir de conséquences désastreuses.

La profonde inquiétude de la communauté internationale face à la détérioration quotidienne de la situation dans les territoires occupés s'est encore accentuée après la récente attaque israélienne contre le Liban. Nous condamnons cette violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Liban et demandons le retrait immédiat et inconditionnel des forces israéliennes de tout le territoire libanais, comme prévu dans les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. La politique israélienne de suppression dans les territoires occupés et l'agression à l'étranger n'ont fait qu'accroître l'urgence de la recherche d'une solution de paix dans la région.

Chacun sait que toutes les initiatives antérieures de paix ont échoué essentiellement parce qu'elles ne prenaient pas pleinement en considération le droit légitime du peuple palestinien à l'autodétermination. La paix au Moyen-Orient continuera de nous échapper tant que cette réalité fondamentale ne sera pas reconnue et prise en considération. Il apparaît plus clairement que jamais que le maintien du statu quo n'est ni possible ni acceptable. L'impasse ne peut qu'accroître le danger et multiplier les souffrances humaines.

C'est dans cet esprit que ma délégation déplore profondément l'attitude intransigeante d'Israël, et en particulier son recours continu à la force brutale pour venir à bout du soulèvement et des protestations des civils. Nous saisissons

M. Rana (Népal)

cette occasion pour demander une fois encore à Israël d'honorer ses obligations prises au titre de la Convention de Genève de 1949. Ce n'est là qu'une tentative, mais elle s'impose. Nous demeurons convaincus que la paix au Moyen-Orient ne saurait être instaurée et encore moins assurée sans le retrait d'Israël des territoires arabes occupés depuis 1967.

Le Népal pense depuis longtemps qu'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient doit contenir trois facteurs fondamentaux : retrait d'Israël des territoires occupés depuis 1967; respect absolu des droits du peuple palestinien, y compris son droit à un Etat indépendant; reconnaissance du droit de tous les Etats de la région, y compris Israël, de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, à l'abri des menaces ou actes de force.

M. Rana (Népal)

La gageure qui se présente à la communauté internationale, c'est de concilier la détermination d'Israël d'assurer son droit à l'existence avec le refus aussi déterminé du peuple palestinien de vivre sous l'occupation continue d'Israël.

Dans ce contexte, la récente déclaration du Conseil national palestinien à Alger a fait naître des espoirs pour une paix juste et durable dans la région. Le Gouvernement du Népal de Sa Majesté a salué cette déclaration historique et pense qu'elle offre une nouvelle perspective pour l'ouverture d'un processus de négociation en vue de mettre fin à la situation présente, une situation de "ni guerre ni paix". Nous partageons tout à fait le point de vue qu'un règlement politique juste et durable passe nécessairement par des négociations entreprises de bonne foi et sur la base des principes contenus dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Nous sommes encouragés de noter que la Déclaration d'Alger, non seulement est fondée sur la résolution historique de l'Assemblée générale qui a créé deux Etats en Palestine, mais encore lance un appel en faveur du règlement pacifique du conflit arabo-israélien et d'accords destinés à assurer la paix et la sécurité de tous les Etats de la région.

Hier, nous avons pu souhaiter la bienvenue parmi nous à M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine. Le Président Arafat symbolise l'esprit indomptable et les aspirations légitimes du peuple palestinien. Le Népal le tient en haute estime pour son leadership dynamique, son courage et sa vision. Il était donc normal que nous écoutions son discours avec le plus grand intérêt et la plus grande attention. Sa déclaration témoigne du fait que le peuple palestinien est prêt à entamer des négociations sérieuses pour mettre fin au conflit. Ma délégation estime que le moment est venu de convoquer une conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient qui se tiendrait sous les auspices des Nations Unies. Cette conférence, à laquelle participeraient toutes les parties au conflit, y compris l'Organisation de libération de la Palestine et les membres permanents du Conseil de sécurité, offre le meilleur espoir de paix au Moyen-Orient. Il est de l'intérêt de tous et il est de l'intérêt de la paix et de la justice que cette chance unique ne soit pas gâchée.

DECLARATION DU PRESIDENT

Le PRESIDENT (interprétation de l'espagnol) : Avant de poursuivre le débat de ce matin, je voudrais exprimer ma satisfaction - laquelle, j'en suis sûr, est partagée par tous dans cette salle - devant la décision prise par le

Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique d'établir un dialogue direct avec l'Organisation de libération de la Palestine, reconnue par l'Assemblée générale comme seul représentant authentique du peuple palestinien.

La décision du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique est un pas extraordinairement important dans la recherche d'un règlement pacifique, négocié et durable de la question de Palestine et, en dernière analyse, du conflit arabo-israélien. Au moment où j'exprime notre satisfaction devant une telle évolution, je ne saurais manquer de mentionner la contribution personnelle de M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine. Les déclarations qu'il a faites au début des présentes réunions, et qui ont la plus haute signification historique, ont donné, j'en suis sûr, un élan définitif aux événements auxquels nous applaudissons aujourd'hui.

D'autre part, je crois que ce n'est pas un hasard si tous ces faits positifs ont coïncidé avec le débat sur le point 37 de l'ordre du jour de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale. Une fois de plus, notre organisation, les Nations Unies, a été le catalyseur de progrès fondamentaux sur la voie du règlement d'un grave conflit régional. Cela confirme le rôle positif, le rôle clef des Nations Unies dans le concert international. En tant que président de cette quarante-troisième session, je ne saurais moins faire qu'exprimer ma plus profonde satisfaction. En résumé, nous espérons très sincèrement qu'à partir d'aujourd'hui sera engagée une action nouvelle et définitive vers le règlement juste de la question palestinienne, dont la perpétuation pèse lourdement sur la conscience de la communauté internationale tout entière.

Je crois comprendre que plusieurs délégations souhaiteraient prendre la parole pour évoquer certains aspects de la déclaration que je viens de faire. Rien n'est plus légitime. Toutefois, il est certain que nous devons aussi apporter une contribution effective à l'examen du point 37. Or, pour ce faire, nous devons conclure aujourd'hui, comme nous l'avions prévu, pour que la résolution de l'Assemblée, qui est à l'origine du transfert de nos travaux à Genève, puisse être dûment appliquée. Aussi, je prie respectueusement les représentants de bien vouloir, dans la mesure du possible, faire en sorte que nous respections le programme de travail que nous avons prévu.

M. YAVUZALP (Turquie) (interprétation de l'anglais) : Le moins que l'on puisse dire, c'est que le débat sur la question de Palestine se déroule dans des circonstances tout à fait extraordinaires. Premièrement, c'est le premier débat de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le sujet depuis la décision cruciale du Conseil national palestinien de proclamer l'Etat indépendant de Palestine. Deuxièmement, c'est la première fois dans l'histoire des Nations Unies que l'Assemblée générale se déplace à Genève pour discuter d'un point particulier de son ordre du jour.

Nous sommes heureux que M. Arafat ait pu une nouvelle fois, dans le cadre de cet important débat à Genève, confirmer devant l'ensemble de la communauté internationale les décisions constructives et réalistes prises lors de la récente réunion du Conseil national palestinien.

Plus de 40 années se sont écoulées depuis que l'Assemblée générale a adopté ses premières résolutions relatives au conflit arabo-israélien. Depuis lors, la question de Palestine a été une préoccupation constante et les Nations Unies ont joué un rôle irremplaçable dans la recherche d'une solution au problème. Au fil des années, les Nations Unies ont arrêté des principes fondamentaux généralement reconnus devant servir de base à une solution globale, juste et durable.

Si nous voyons à présent des signes laissant entrevoir la réconciliation et la solution de certains conflits régionaux, la situation au Moyen-Orient continue malheureusement à faire planer de graves menaces sur la sécurité régionale et la paix mondiale, essentiellement parce que la question de Palestine n'est toujours pas réglée et parce que le coeur du problème se trouve être le sort des Palestiniens qui, pour la plupart, vivent sous occupation ou en exil.

Mais nous ne pouvons nier qu'il y a actuellement des signes encourageants et prometteurs. Depuis le débat de l'année dernière sur ce point à l'Assemblée générale, nous avons été les témoins d'un certain nombre d'événements cruciaux. Premièrement, le soulèvement dans les territoires occupés, qui a commencé en décembre dernier, continue à gagner en intensité, attirant l'attention du monde entier sur l'injustice faite au peuple palestinien. Deuxièmement, la décision de la Jordanie de rompre ses liens administratifs et juridiques avec la Rive occidentale et la proclamation d'un Etat indépendant de Palestine par le Conseil national palestinien réuni récemment à Alger, constituent deux étapes historiques.

M. Yavuzalp (Turquie)

A ce propos, nous nous félicitons au plus haut point de l'importante déclaration que M. Arafat a faite mardi, à cette tribune, pour clarifier encore les décisions positives adoptées par le Conseil national palestinien et dissiper ainsi tous les doutes et toutes les hésitations qui pourraient subsister quant aux intentions réelles du CNP. Il est évident que les événements de la plus haute importance qui se sont produits ces derniers mois exigent un examen approfondi par la communauté internationale.

L'entêtement d'Israël à perpétuer la politique que nous connaissons tous est le principal obstacle à l'amorce d'un processus de paix effectif au Moyen-Orient. Par conséquent, nous n'avons pas été surpris lorsqu'en décembre dernier la situation dans les territoires arabes occupés par Israël s'est considérablement détériorée et que la population civile palestinienne s'est soulevée pour protester contre l'occupation israélienne.

Depuis lors, nous avons suivi avec préoccupation l'évolution de la situation dans les territoires occupés. Le dernier rapport du Secrétaire général (A/43/805) et le rapport du Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient appellent notre attention sur les souffrances et le désespoir croissant des Palestiniens.

Face aux souffrances et aux tragiques pertes en vies humaines, le Gouvernement turc n'a jamais hésité à dénoncer les mesures et les pratiques arbitraires d'Israël sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza, exhortant Israël à s'abstenir de tous nouveaux actes de violence contre la population civile.

Mon gouvernement a déclaré en diverses occasions qu'il voyait une relation étroite entre les souffrances des Palestiniens et la nécessité d'arriver à un règlement politique du problème du Moyen-Orient. La nature politique de ce problème a été soulignée également dans le rapport du Secrétaire général (S/19443), où l'on peut lire que la priorité doit être donnée à la négociation d'un règlement et de mesures propres à alléger les souffrances du peuple palestinien, mais que ce processus ne doit pas remplacer la solution urgente aux problèmes politiques à l'origine de cette situation.

Dans ces circonstances, la proclamation d'un Etat indépendant de Palestine par le Conseil national palestinien est une étape historique dans les efforts déployés pour arriver à une solution juste et durable de la question du Moyen-Orient.

M. Yavuzalp (Turquie)

Comme nous le voyons, toutes les parties en jeu dans le conflit ont désormais un nouvel interlocuteur en l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), un interlocuteur qui souhaite un règlement du problème par des moyens pacifiques et agit avec toute la maturité et le sens des responsabilités d'un Etat. C'est pour nous une évolution importante dans le processus de paix.

L'absence d'un mécanisme de négociation adéquat a pendant de nombreuses années constitué l'un des principaux obstacles à la recherche d'un règlement des problèmes de fond en jeu. En l'absence d'un dialogue, la méfiance entre les parties s'est accrue, ce qui a créé une atmosphère propice aux conflagrations fréquentes et à des débats stériles. Les circonstances semblent désormais se prêter davantage à un processus de paix. A cet égard, je tiens à rappeler l'avis exprimé par le Secrétaire général dans son rapport sur la situation au Moyen-Orient, où il dit si justement que :

"La session récente du Conseil national palestinien ... a imprimé un nouvel élan au processus diplomatique, ... elle offre de nouvelles occasions de faire progresser la cause de la paix qu'il importe de saisir." (A/43/867, par. 37)

Nous nous félicitons à cet égard de la récente décision du Gouvernement des Etats-Unis d'entreprendre un dialogue avec l'OLP. Nous espérons que cette décision sage et positive contribuera à la paix dans la région. La politique de la Turquie en ce qui concerne la question du Moyen-Orient a pour but de rechercher une paix juste et durable dans la région. Elle a toujours été très claire et n'a pas varié.

Du reste, fidèles à notre position à cet égard, nous n'avons jamais manqué de dire qu'une paix juste et durable ne serait possible au Moyen-Orient qu'une fois les conditions suivantes réunies : d'une part, le retrait d'Israël des territoires arabes occupés depuis 1967, la reconnaissance des droits légitimes des Palestiniens, y compris leur droit à créer un Etat indépendant qui leur soit propre; d'autre part la reconnaissance du droit de toutes les parties dans la région, y compris Israël, à vivre à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

C'est dire que notre reconnaissance de l'Etat de Palestine nouvellement créé est le résultat naturel de notre attitude à cet égard. Cette reconnaissance n'est dirigée contre aucune partie dans la région. Au contraire, elle a pour but de créer dans la région, un climat et des conditions dans lesquels toutes les parties, y compris Israël, pourront vivre en paix dans la sécurité et la stabilité.

M. Yavuzalp (Turquie)

C'est également dans cet esprit que nous nous sommes félicités des décisions constructives récentes prises par les dirigeants de l'OLP d'accepter les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et de rejeter le terrorisme. Nous considérons ces décisions audacieuses, qui correspondent également aux exigences de la communauté internationale, comme une expression claire du désir des Palestiniens de vivre côte à côte avec Israël en paix. Voilà pourquoi la Turquie a jugé que les décisions récentes des Palestiniens, y compris la décision de créer un Etat indépendant qui leur soit propre, méritent d'être encouragées.

La Turquie estime que si l'on veut que l'attitude réaliste et constructive adoptée par l'OLP ait un sens, il est également important qu'Israël prenne les mesures attendues par la communauté internationale et réponde aux Palestiniens dans le même esprit. Il appartient donc à toutes les parties intéressées de considérer de façon positive l'occasion offerte par les développements récents - notamment les déclarations positives faites de cette tribune par M. Arafat, mardi, ainsi que les indications supplémentaires qu'il a données hier au cours d'une conférence de presse - de s'efforcer de faire en sorte qu'un dynamisme nouveau galvanise le processus de paix afin de favoriser l'établissement d'une paix juste et durable dans la région.

La Turquie est prête à appuyer tous les efforts de paix à cette fin. Dans ce cadre, mon gouvernement se félicite de la convocation d'une conférence internationale sur la paix, à condition que toutes les parties intéressées soient d'accord. En outre, la Turquie estime que ses liens historiques dans la région ainsi que les bonnes relations et le dialogue qu'elle a toujours entretenus avec toutes les parties intéressées pourraient lui permettre d'assumer un rôle à cet égard, si les parties intéressées lui en font la demande.

Les circonstances actuelles et l'évolution rapide des événements au cours de ces réunions semblent offrir des perspectives prometteuses pour trouver une solution juste et durable à la question de Palestine. La paix doit être recherchée avec sagesse, clairvoyance, courage et souplesse. En outre, la dynamique régionale et mondiale actuelle semble plutôt aller dans le sens de la paix que de l'affrontement.

M. Yavuzalp (Turquie)

Le temps presse pour tous ceux qui ne répondent pas à l'appel en faveur de la paix et du calme dans la région. Par conséquent, si l'on veut vraiment la paix dans la région, il faut agir en tenant compte entièrement des réalités nouvelles. Et c'est dans cet esprit que nous demandons à Israël, une fois encore, de revoir sa position et de choisir la réconciliation plutôt que l'affrontement, pour qu'une paix juste et durable, attendue depuis si longtemps, puisse enfin être établie au Moyen-Orient, où tous, y compris Israël, pourront vivre côte à côte dans la paix, la stabilité et la sécurité.

Avant de conclure, j'aimerais féliciter le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour les efforts qu'il a déployés et qui a ainsi réussi à mieux faire comprendre le problème de la Palestine et a gagné plus de sympathie et un plus grand appui de la part de la communauté mondiale pour la cause légitime du peuple palestinien. J'aimerais également dire notre gratitude au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, pour son dévouement et pour les efforts inlassables qu'il a déployés pour permettre au peuple palestinien de réaliser son droit inaliénable à l'autodétermination.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le PRESIDENT (interprétation des l'espagnol) : Je voudrais à nouveau apporter une précision à propos des travaux de cet après-midi. Nous allons commencer nos travaux à 14 heures et nous entendrons alors les derniers orateurs qui souhaitent intervenir au titre du débat sur le point 37 de l'ordre du jour. Il est prévu que le débat se terminera à 15 heures, au plus tard. Par conséquent, à ce moment-là, nous allons entamer la procédure de vote qui sera assez longue étant donné qu'ici nous n'avons pas de machine à voter comme à New York. Le scrutin durera donc plusieurs heures en raison de la procédure que nous sommes obligés de suivre.

Mme MOYA PALENCIA (Mexique) (interprétation de l'espagnol) : A propos des événements récents survenus au Moyen-Orient, le Gouvernement du Mexique pense que la décision en date du 15 novembre 1988 du Conseil national palestinien de proclamer l'indépendance d'un Etat palestinien en Cisjordanie et à Gaza constitue un pas important sur la voie menant à la solution globale du conflit dans la région.

Le Mexique a toujours dit que la paix dans la région doit reposer sur les intérêts légitimes de toutes les parties intéressées, y compris ceux du peuple

Mme Moya Palencia (Mexique)

palestinien. De même, nous avons dit que nous étions convaincus que le respect absolu des résolutions des Nations Unies, notamment des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, est une condition préalable indispensable à l'établissement d'une paix durable dans la région.

Tout au long des 21 dernières années, notre organisation a, à juste titre, affirmé que la solution de la crise du Moyen-Orient doit comprendre la garantie du retrait d'Israël des territoires occupés, la coexistence de tous les Etats dans la région et l'exercice des droits légitimes du peuple palestinien.

L'acceptation de la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) implique la reconnaissance de l'Etat d'Israël, et comme il est souligné dans cette résolution, tous les Etats de la région ont le droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues.

De même, nous sommes encouragés par les contacts établis par le dirigeant de l'OLP avec des groupes qui souhaitent trouver une solution au conflit, et notamment par l'engagement de reconnaître l'Etat d'Israël et de renoncer aux moyens violents qui pourraient saper le droit à l'existence de cet Etat.

M. Moya Palencia (Mexique)

Pour le Mexique, dans la Déclaration qu'elle a adoptée l'OLP accepte de respecter les buts et principes des Nations Unies, de renoncer au recours à la menace ou à l'emploi de la force et de résoudre les conflits internationaux par des moyens pacifiques.

Le Mexique nourrit l'espoir fervent que la nouvelle situation découlant du respect des droits des peuples à l'autodétermination et à la reconnaissance des résolutions pertinentes des Nations Unies sera propice à la solution de ce grave conflit, qui constitue un point inscrit à l'ordre du jour de l'Organisation pratiquement depuis sa création. Ainsi, le Gouvernement mexicain est convaincu que la convocation d'une conférence de paix sous les auspices de l'ONU, avec l'assentiment de toutes les parties intéressées et avec une préparation adéquate, permettra de trouver une solution globale au conflit du Moyen-Orient.

Cette déclaration représente les vues officielles du Gouvernement mexicain sur l'essentiel du point 37 de l'ordre du jour de l'Assemblée : la question de Palestine. Des circonstances étrangères à la volonté des Etats Membres, qui violent le traité conclu entre les Nations Unies et le pays hôte, nous ont forcés à nous rendre du Siège, à New York, dans cette ville suisse hospitalière de Genève pour pouvoir entendre le message historique prononcé avant-hier ici, au Palais des Nations, par M. Yasser Arafat, Président de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), ainsi que les importantes déclarations de quelque 100 autres orateurs qui ont salué à une majorité écrasante la création du nouvel Etat palestinien et émis le souhait que se tienne une conférence internationale pour assurer la paix au Moyen-Orient. Le fait que l'Assemblée générale se soit réunie à Genève n'a fait que rehausser l'importance du sujet et l'intérêt de son débat qui tire à sa fin; il nous mènera certainement à l'adoption d'un projet de résolution crucial reflétant les récents événements.*

Le principe essentiel de la Charte des Nations Unies qui a sous-tendu l'ensemble du débat est celui du droit des peuples à l'autodétermination, en l'occurrence le peuple palestinien.

Tout comme a été reconnu universellement le rôle des Nations Unies dans le domaine de la décolonisation, qui a permis l'émergence de dizaines de nouveaux Etats indépendants en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans les Caraïbes,

* M. Van Lierop (Vanuatu), Vice-Président, assume la présidence.

M. Moya Palencia (Mexique)

aujourd'hui nous voyons que notre organisation joue un rôle important en saluant la proclamation de l'Etat de Palestine faite par son peuple dans l'exercice de ses droits historiques et inaliénables à l'autodétermination.

La vaste majorité des orateurs ont affirmé que le changement dans le statut politique et juridique du peuple palestinien constitue un jalon important vers l'instauration de la paix au Moyen-Orient. Comme vous venez de le dire vous-même, Monsieur le Président, le débat sur cette question montre que l'ONU continue d'être un catalyseur valable et efficace pour une action internationale, et nous sommes très heureux que sa contribution à la recherche d'une solution de ce conflit ait précisément eu lieu sous la présidence d'un éminent Latino-Américain et sous la direction d'un autre Latino-Américain, le Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar.

Nous sommes convaincus qu'en respectant les droits de toutes les parties au conflit arabo-israélien, notamment d'Israël et de l'Etat palestinien, il sera possible, avec l'aide des Nations Unies, de promouvoir une conférence internationale de paix et de remplacer un conflit millénaire, dont la nature s'est encore aggravée depuis 40 ans, par une paix juste et durable et la confirmation de cet autre principe de la Charte : la solution pacifique des différends internationaux - principe que le Mexique a toujours appuyé sans réserve.

M. PEERTHUM (Maurice) (interprétation de l'anglais) : Dimanche dernier a marqué le quarantième anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Alors que nous célébrons ce document historique, qui a projeté l'histoire de l'humanité vers une nouvelle ère de comportement civilisé entre les hommes, nous devons en même temps rappeler qu'à ce jour il subsiste encore des millions de gens dans le monde, notamment ceux qui vivent sous la domination, qui continuent à lutter pour obtenir une dignité humaine absolue, qui est notre droit naturel.

Comme nos frères et soeurs en Namibie et en Afrique du Sud qui vivent sous le système ostracisé de l'apartheid, nos frères palestiniens ont été déshumanisés, spoliés et privés de leur liberté. Nul peuple ne peut supporter de telles indignités sans se révolter et mener une lutte armée contre la domination. L'héroïque intifada dans les territoires de la Rive occidentale et la bande de Gaza occupés par Israël, qui a récemment dépassé son premier anniversaire, nous rappelle une fois encore la marche historique inexorable de tous les peuples subjugués vers leur libération.

M. Peerthum (Maurice)

Pour paraphraser Shakespeare, les récents événements au Moyen-Orient montrent clairement qu'il y a dans la situation de la région un changement profond qu'il ne faut pas laisser passer si l'on veut éviter que se perpétuent les souffrances des 40 dernières années, période au cours de laquelle trop de vies ont été perdues, trop d'occasions manquées, et où le fait accompli a été trop souvent de rigueur.

Malgré certaines affirmations contraires, les récents événements intervenus à la réunion d'Alger du Conseil national palestinien, la dernière déclaration du Président Yasser Arafat à Stockholm et son discours prononcé ici mardi dernier sont au nombre des plus importantes étapes vers la paix au Moyen-Orient. La lutte armée n'est plus désormais le seul moyen de réaliser les fins politiques, puisque la partie palestinienne a déjà accepté l'ouverture de négociations sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. L'existence de l'Etat d'Israël a également été acceptée.

C'est avec une profonde déception que nous constatons que la partie israélienne continue de considérer ces mesures comme insuffisantes. Il est ironique d'entendre demander à ceux qui sont spoliés d'abandonner plus encore et dire que ce sont ceux qui n'ont pas d'armée et qui font face à un formidable appareil militaire qui menacent la sécurité de leur adversaire.

M. Peerthum (Maurice)

La conclusion logique à laquelle nous devons parvenir, est qu'en fait nous assistons à une manifestation d'intransigeance de la part d'Israël qui lui permet de gagner du temps afin de réaliser le véritable objectif d'Israël, c'est-à-dire l'annexion totale des territoires occupés en vue de réaliser le grand rêve de Eretz Israël. Cette politique anachronique d'occupation et de recolonisation est un grave danger pour la paix dans cette région. Par conséquent, nous prions instamment les autorités des Etats-Unis de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour inciter Israël à se rendre à la table de négociation pour parvenir à une solution globale du problème du Moyen-Orient sur la base de toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies. Nous pensons que c'est la seule garantie d'une paix et d'une sécurité durables pour tous les Etats de la région, y compris Israël.

Dans une région où les racines du conflit remontent parfois aux temps bibliques et où la justesse de certaines causes politiques est parfois considérée comme ayant la sanction divine, aucune solution politique aux conflits ne peut être élaborée si nous continuons de considérer avec les yeux du passé ce mélange inflammable et millénaire de rivalités politiques, religieuses et tribales.

L'OLP a parcouru un long chemin depuis que son président, M. Yasser Arafat, a déclaré en 1974 lors de sa première visite en cette assemblée :

"Je sais qu'il y a parmi vous des hommes qui se sont trouvés dans la même situation de dissidence qui est la mienne et à partir de laquelle je dois mener mon combat. Vous avez dû vous battre pour faire de votre idéal une réalité. Vous devez donc aujourd'hui partager mon idéal." (A/PV.2282, p. 46)

De New York à Alger, et maintenant à Genève, le long chemin du Président Yasser Arafat a été ardu et sanglant. L'idéal, bien que toujours vivace, est aujourd'hui quelque peu tronqué, mais toujours acceptable. Israël doit par conséquent reconnaître qu'il doit, lui aussi, faire un pas en avant et non s'accrocher opiniâtrement à ses rêves irréalisables d'un "grand Israël".

L'écrasante majorité de la communauté des Nations Unies a reconnu que la seule solution viable, juste et globale de la situation au Moyen-Orient doit prendre en compte son élément central : l'exercice des droits inaliénables des Palestiniens, notamment leur droit à l'autodétermination et leur droit d'établir leur propre Etat indépendant et souverain sur leur territoire national. La conférence internationale sur le Moyen-Orient envisagée par cet organe pour régler cette question doit avoir lieu sans plus de retard et doit comprendre la participation de l'OLP, seul représentant authentique du peuple palestinien.

M. Peerthum (Maurice)

Plus de 40 ans après le plan de partage de la Palestine des Nations Unies, un seul Etat a été créé et est membre de cette organisation aujourd'hui. L'autre Etat doit prendre la place qui lui revient de droit dans la communauté internationale. Nous attendons le jour où le drapeau du nouvel Etat palestinien flottera enfin sur la 1re avenue, à New York.

Pour conclure, qu'il me soit permis de dire que la délégation de Maurice espère que l'attitude positive adoptée par les Etats-Unis d'Amérique hier contribuera à rapprocher ce jour.

M. SHAH NAWAZ (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Les événements évoluent si vite en ce qui concerne la situation en Palestine, point de l'ordre du jour examiné par cette session de l'Assemblée générale, que ce que nous disons un jour est dépassé et démodé le lendemain en raison des développements. Toute déclaration faite aujourd'hui doit commencer par une expression de profonde satisfaction face à la tournure des événements qui ont amené le Gouvernement des Etats-Unis à s'écarter historiquement de leur politique à l'égard de l'OLP.

L'annonce faite hier soir par le Secrétaire d'Etat George Shultz de la décision des Etats-Unis d'entamer un dialogue direct avec l'OLP a été interprétée à juste titre comme étant le changement de politique américaine le plus important à l'égard de l'OLP ces dernières années. Toute la communauté internationale espérait un tel changement dans la politique américaine à l'égard de la question palestinienne, mais peu de gens s'attendaient à ce que cela se produise du jour au lendemain.

La déclaration faite hier par l'Ambassadeur Vernon Walters, Représentant permanent des Etats-Unis auprès des Nations Unies, était directe, frappante, et sa caractéristique la plus appréciée a été la pression exercée à la fois sur l'OLP et sur Israël pour qu'ils reconnaissent les réalités de la situation et progressent vers une solution de leurs problèmes en passant par la reconnaissance, par Israël, de la nécessité de se retirer des territoires occupés et, par l'OLP, du besoin de reconnaître Israël.

Cette déclaration était peut-être le premier signe pour ceux qui participent au débat actuel du fait qu'un changement dans la politique des Etats-Unis à l'égard de l'OLP est en vue. L'annonce faite hier soir par le Secrétaire d'Etat Shultz devrait ouvrir un nouveau chapitre dans le conflit arabo-israélien, qui échappe à toute solution depuis 40 ans. C'est une grande promesse pour la paix et ceci augure bien d'un juste règlement de la question du Moyen-Orient dans son ensemble.

M. Shah Nawaz (Pakistan)

Nous félicitons le Gouvernement des Etats-Unis de sa contribution opportune et historique au mouvement pour la paix au Moyen-Orient. Le mérite de cet événement positif, cependant, revient d'abord et avant tout au Président Yasser Arafat et au Conseil national palestinien. Ce sont eux qui ont tracé la voie aux événements d'aujourd'hui à la dix-neuvième réunion extraordinaire du CNP à Alger des 12 au 15 novembre. Et c'est le Président Yasser Arafat qui sans relâche a poursuivi les objectifs fixés à Alger dans tous ses voyages, réunions et annonces ultérieurs, et dont le point culminant a été son importante déclaration devant l'Assemblée générale et sa conférence de presse hier soir.

Le temps des récriminations en ce qui concerne l'impossibilité d'entendre le Président Yasser Arafat à l'Assemblée générale à New York est révolu. Si le Président Yasser Arafat n'a pas été en mesure de venir aux Nations Unies à New York, les Nations Unies sont venues au Président Arafat à Genève. Le débat actuel sur la question de la Palestine est donc une occasion unique dans l'histoire de la lutte du peuple palestinien.

Le Conseil national palestinien, se réunissant sous la présidence de M. Yasser Arafat à Alger, a proclamé l'Etat indépendant de Palestine le 15 novembre. Cette proclamation répondait aux nécessités du droit international, en vertu duquel les éléments constitutifs d'un Etat sont un territoire, un peuple et un gouvernement. En tant que tel, le Gouvernement du Pakistan a officiellement reconnu le nouvel Etat le 16 novembre et a fait connaître sa décision aux Nations Unies.

Les références dans la résolution politique de l'acceptation par l'OLP des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité montrent clairement que l'OLP accepte ces résolutions comme étant la base d'une conférence internationale de paix sur le Moyen-Orient. Le nouvel Etat proclamé à Alger s'est donc engagé à l'égard d'une politique de paix et de sécurité égale pour tous les Etats dans cette région.

Pour les éternels sceptiques et cyniques, la déclaration de Stockholm publiée par une délégation de Juifs américains et une délégation dirigée par le Président Yasser Arafat le 7 décembre ne devrait laisser planer aucun doute. Il y était dit clairement que l'action du Conseil national palestinien à Alger avait établi l'Etat indépendant de Palestine et accepté l'existence d'Israël en tant qu'Etat de la région.

M. Shah Nawaz (Pakistan)

En proclamant un Etat palestinien indépendant à Alger, le Conseil national palestinien a réaffirmé son attachement aux résolutions pertinentes des Nations Unies et a également réaffirmé son rejet du terrorisme sous toutes ses formes, y compris le terrorisme d'Etat. Parlant en cette session de l'Assemblée générale en sa qualité de président de l'OLP, il y a deux jours, M. Yasser Arafat une fois encore a déclaré : "Je condamne le terrorisme sous toutes ses formes". Après quoi, il a présenté une initiative de paix palestinienne en trois parties, qui, au vu de son contenu, mérite de retenir très sérieusement l'attention de l'Assemblée et du Conseil de sécurité. L'initiative de paix vise un règlement global devant être réalisé parmi les parties concernées dans le conflit arabo-israélien dans le cadre de la conférence internationale de paix au Moyen-Orient et sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Le Président Yasser Arafat a conclu son intervention en lançant un appel passionné à la paix et en envoyant un message direct à Israël pour que celui-ci s'avance et fasse ce qu'il a décrit comme étant la paix des braves.

L'année 1988 est une année historique pour les Nations Unies. C'est une année pendant laquelle la plupart des situations de conflit dans diverses régions du globe ont commencé à céder devant les efforts soutenus pour trouver des solutions pacifiques. Les Accords de Genève ont jeté la base d'un règlement politique global en Afghanistan. Le conflit, déjà ancien, entre l'Iran et l'Iraq a été arrêté. La question du Kampuchea, elle aussi, se rapproche d'une solution. La signature récente du protocole de Brazzaville détient la promesse d'une indépendance complète pour la Namibie dans un avenir assez rapproché. Tous ces événements sont sources d'espoir et ont eu lieu sous l'égide des Nations Unies dans le contexte de l'amélioration des relations entre les deux superpuissances.

Dans cette atmosphère d'optimisme et d'espoir, nous pouvons nous attendre à ce que la solution de la question de Palestine ne soit pas trop éloignée elle non plus. Le peuple palestinien et les dirigeants de l'OLP ont fait un pas de géant vers la solution du conflit très ancien du Moyen-Orient et vers la création de conditions permettant à tous les Etats de la région de vivre dans la paix et la sécurité. L'intifada, la récente déclaration et le communiqué politique adoptés à Alger et l'initiative de paix palestinienne esquissée dans l'intervention du Président Yasser Arafat à cette session de l'Assemblée générale représentent des messages historiques qui ne peuvent être méconnus par aucun pays, y compris Israël.

M. Shah Nawaz (Pakistan)

La lutte du peuple palestinien pour la dignité et le statut de nation depuis 40 ans a montré qu'un peuple né pour la liberté peut consentir tous les sacrifices nécessaires pour regagner son indépendance et sa souveraineté. Il ne se verra pas nier le fruit de sa juste lutte. Tout retard à reconnaître cette réalité ne fera qu'accroître les souffrances et la misère de tous les peuples de la région. Cela n'éteindra pas la flamme de la liberté qui brûle éternellement.

L'heure est venue pour la communauté internationale de reconnaître ses responsabilités à l'égard du peuple de Palestine. Il est temps d'utiliser le mécanisme des Nations Unies pour mettre fin au conflit qui sévit au Moyen-Orient, et dont le coeur est le déni du droit du peuple palestinien à l'autodétermination et au statut de nation. Il est temps qu'Israël, dans son propre intérêt et dans l'intérêt de la paix dans la région du Moyen-Orient, reconnaisse les événements historiques d'aujourd'hui comme signifiant que le processus de paix dans cette région est irréversible.

La décision du Gouvernement américain d'entamer un dialogue direct avec l'OLP n'a pas été un jour triste pour Israël, comme le laisse entendre la première réaction regrettable du Ministre israélien des affaires étrangères. Nous espérons que le Gouvernement israélien prendra bientôt conscience du fait que l'heure est venue pour Israël aussi de dire "oui" au processus de paix qui a été présenté par le Président Yasser Arafat dans sa déclaration historique il y a deux jours du haut de cette tribune de l'Assemblée générale et qu'ont repris à leur compte toutes les autres parties concernées.

Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général, lorsqu'il déclare :
"Comme les problèmes fondamentaux ne peuvent être résolus que grâce à un règlement général, juste et durable, fondé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et tenant pleinement compte des droits légitimes du peuple palestinien, y compris le droit à l'autodétermination, il faut maintenant que la communauté internationale, sous l'impulsion du Conseil de sécurité, encourage d'urgence un processus effectif de négociation, afin d'arriver à une solution qui garantisse aussi bien les intérêts des Israéliens que ceux des Palestiniens et permette aux deux peuples de vivre côte à côte en paix." (A/43/1, p. 4)

L'engagement du Pakistan à l'égard de la juste lutte du peuple palestinien fait partie de son idéologie qui a précédé sa propre existence en tant que nation indépendante. Et cela a été réaffirmé très récemment à l'occasion de la toute

M. Shah Nawaz (Pakistan)

première conférence de presse du Premier Ministre Benazir Bhutto après sa prise en fonctions, lorsqu'elle a décrit la cause palestinienne "comme étant notre propre cause". Le Président Yasser Arafat et l'indomptable peuple de Palestine peuvent être certains que, comme toujours, le Pakistan appuiera sans relâche leur juste cause et sera à leurs côtés dans leur noble recherche de l'autodétermination et de la paix dans leur patrie tourmentée.

M. IACOVOU (Chypre) (interprétation de l'anglais) : J'aimerais m'associer à ceux qui ont pris la parole avant moi et saluer chaleureusement le Président Yasser Arafat à cette tranche de la quarante-troisième session de l'Assemblée générale des Nations Unies qui se tient à Genève. La déclaration du Président Arafat et d'autres événements récents font du présent débat sur la question palestinienne une occasion vraiment historique.

Je parle au nom d'un pays qui a sans relâche appuyé la juste lutte du peuple palestinien pour le rétablissement de ses droits inaliénables, y compris son droit à l'autodétermination et à la création de son propre Etat indépendant et souverain. Le Gouvernement de Chypre, qui appuie systématiquement la réalisation des droits du peuple palestinien, s'est félicité de la Déclaration d'Alger et de la proclamation de l'Etat de Palestine. La Déclaration d'Alger a été considérée par le Gouvernement de Chypre comme un pas historique qui pourrait déboucher sur un règlement global et juste du problème du Moyen-Orient conformément aux principes du droit international, de la Charte des Nations Unies, des résolutions pertinentes des Nations Unies et des déclarations du Mouvement des pays non alignés. Le Gouvernement de Chypre a reconnu l'Etat palestinien, décision qui a été communiquée au Président de l'OLP, M. Yasser Arafat, par notre Président George Vassiliou.

Nous sommes fort encouragés par la déclaration historique du Président Arafat, qui a démontré clairement la détermination et la sincérité de l'OLP en ce qui concerne la négociation en vue d'une paix durable. Le Président Arafat nous a fait un discours de faiseur de paix. Nous louons son initiative de paix et le félicitons de l'avoir présentée. Ses propositions sont hardies, généreuses, honnêtes et honorables. Nous pensons que cette initiative permet au processus de démarrer. Ceux qui présentent des conditions préalables supplémentaires font obstacle à ce processus. Nous espérons que cette initiative provoquera - et le plus tôt sera le mieux - une réponse constructive, et que cette occasion authentique d'instaurer une paix durable au Moyen-Orient ne sera pas perdue.

M. Iacovou (Chypre)

Nous exprimons notre satisfaction devant la décision des Etats-Unis d'entamer un dialogue direct avec l'OLP. Nous exprimons l'espoir que cette importante décision donnera l'élan nécessaire au nouveau processus de paix.

Le Gouvernement de Chypre estime que, dans le cadre d'une conférence internationale où participeraient, sur un pied d'égalité, toutes les parties concernées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, il serait possible de parvenir à un règlement pacifique qui garantirait les droits de tous les Etats et de tous les peuples de la région, y compris leur droit de vivre à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

Nous nous félicitons également des déclarations qui précisent plus avant l'adhésion par le Conseil national palestinien aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et le rejet et la condamnation du terrorisme sous toutes ses formes - question à laquelle la communauté internationale est, à juste titre, extrêmement sensible.

Le peuple palestinien veut et mérite une paix durable. Au cours de l'année écoulée, l'intifada, le soulèvement national palestinien sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza occupées, a focalisé l'attention du monde sur le drame que vit ce peuple et sur l'urgence d'un juste règlement. Mon gouvernement a exprimé à maintes reprises sa conviction que la situation dans les territoires occupés n'est pas supportable et il s'est opposé aux mesures de répression adoptées par les autorités israéliennes dans ces territoires.

L'élan conservé par l'intifada, malgré les politiques et les pratiques très dures de la puissance occupante qui ont été déplorées dans les résolutions 605 (1987), 607 (1988) et 608 (1988) du Conseil de sécurité, et l'unité manifestée par le peuple palestinien ont souligné la signification particulière de ce soulèvement.

Les ministres des affaires étrangères des pays non alignés, lors de leur conférence de Nicosie en septembre dernier, ont consacré une nouvelle section de leur déclaration politique au soulèvement palestinien, qu'ils ont décrit comme un événement historique irréversible et la preuve tangible de la détermination du peuple palestinien d'avoir un Etat qui lui soit propre.

Dans cette même déclaration, les ministres des affaires étrangères non alignés ont considéré ce soulèvement comme une action légitime dans le contexte du juste combat du peuple palestinien pour la restauration de ses droits usurpés et

M. Iacovou (Chypre)

la réalisation d'une pleine indépendance. En tant que pays hôte de cette conférence et également en tant que membre du Comité des Nations Unies pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, Chypre a toujours pleinement appuyé cette position.

Chypre, pays qui a connu les maux de l'occupation, l'expulsion de la population autochtone ou les tentatives faites pour changer sa structure démographique, a une compassion particulière pour le sort des Palestiniens et a appuyé toutes les mesures qui avaient pour but de renverser cette situation et de mettre fin à ces pratiques. Nous réitérons notre position selon laquelle la politique israélienne relative aux territoires occupés est contraire au droit international et ne peut avoir aucun effet légal. L'occupation militaire ne peut donner à la force d'occupation le droit d'étendre sa juridiction ou son administration aux territoires occupés et, bien entendu, de les annexer. Nous sommes, naturellement, opposés à toute violation des droits de l'homme et à tous les efforts destinés à changer la structure démographique des territoires palestiniens occupés.

Le profond intérêt que nous portons à la question de Palestine se fonde sur la défense des principes, mais elle émane également de notre proximité géographique et de nos liens historiques. Pour toutes ces raisons, nous avons toujours opiniâtrément appuyé la lutte indomptable du peuple palestinien. Le pragmatisme reflété dans les propositions du Président Arafat nous oblige à saluer les efforts inlassables des Palestiniens pour réaliser la paix.

M. THINLEY (Bhoutan) (interprétation de l'anglais) : Une fois encore cette charmante ville d'un pays profondément enraciné dans la tradition de la paix et de la neutralité, est devenue l'hôte d'une entreprise de paix. Ma délégation est, certes, heureuse d'être à Genève, mais elle déplore profondément les circonstances regrettables qui ont empêché que les délibérations sur la question de Palestine n'aient lieu à New York. Cependant, ces circonstances ont permis utilement de focaliser l'attention internationale sur une question qui devient de plus en plus critique pour la paix mondiale. La décision unanime de venir à Genève et le grand nombre de délégations ici présentes aujourd'hui témoignent clairement de la solidarité de l'organe mondial dans la recherche d'une fin au conflit arabo-israélien et d'un règlement durable et global de la question de Palestine.

M. Thinley (Bhoutan)

Le conflit du Moyen-Orient continue de jeter une ombre sur le sentiment d'espoir qui a animé le monde récemment. Des espoirs et des aspirations détruits ont provoqué la haine, le désespoir et une histoire inévitable de lutte sanglante qui est parvenue à un stade explosif. La prolongation de cette tragédie humaine n'a fait qu'ajouter des dimensions nouvelles et une plus grande complexité, alors que les changements quotidiens sont kaléidoscopiques et, parfois, effarants. Parmi la confusion sans fin des événements et des différends tragiques, il reste une vérité indiscutable, dont la clarté ne fait aucun doute, et c'est la volonté indomptable du peuple palestinien et les proportions épiques dans lesquelles elle se manifeste.

Les événements très importants survenus ces dernières semaines nous ont fait partager quelques moments d'espoir. Cependant, la situation au Moyen-Orient reste fondamentalement inchangée. C'est pourquoi il ne faut pas nous reposer sur nos lauriers face à ces événements récents, et ma délégation estime nécessaire de réitérer la position du Bhoutan.

Une fois encore, nous demandons à Israël de se retirer complètement et inconditionnellement de tous les territoires occupés depuis la guerre de 1967. Nous demandons à Israël de mettre fin à sa politique de colonies de peuplement et de démanteler toutes ses colonies de peuplement existantes dans les territoires occupés. Nous soutenons le droit des réfugiés palestiniens de rentrer dans leurs foyers et de retrouver leurs biens. Nous appuyons leur droit à l'autodétermination, y compris le droit à un Etat souverain indépendant. De plus, nous voulons souligner la nécessité absolue d'une coexistence pacifique et le droit de tous les Etats, y compris Israël, d'exister à l'intérieur de frontières sûres et reconnues. Nous croyons que la base de cette solution est contenue dans les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

M. Thinley (Bhoutan)

La dernière manifestation de la volonté puissante et indomptable du peuple palestinien a pris la forme d'un soulèvement uni et spontané - l'intifada. En dépit de plus de 300 morts, de milliers de personnes emprisonnées, de nombreux blessés, torturés, déportés, de destructions de villages entiers et de l'imposition de nombreux couvre-feux, l'intifada célèbre victorieusement son premier anniversaire.

Avant-hier, nous avons entendu M. Yasser Arafat, Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, rendre hommage à l'esprit tolérant du judaïsme lui-même. Il a également dit que la prise de conscience croissante dans le monde des droits légitimes de l'OLP s'étendait même à des groupes juifs à l'intérieur d'Israël. Mais il y a un autre facteur qui mérite d'être pris en compte en plus de la voix de la conscience qui se fait maintenant entendre en Israël même. Je songe aux changements démographiques. Avec la diminution de l'immigration juive, la croissance de la population juive a atteint son paroxysme alors que la grande population arabe des territoires occupés en particulier, avec son taux de naissances plus élevé, menace le fragile équilibre de la société israélienne d'une façon qui pourrait être décisive et irréversible. En fait, pour Israël, ce n'est pas seulement une question de conscience mais de bon sens qui dicte une perception plus réaliste et une attitude plus raisonnable à l'égard du conflit arabo-israélien.

Une solution durable à la question de Palestine ne peut intervenir que grâce à des négociations directes et globales internationales sur un pied d'égalité entre toutes les parties au conflit, y compris l'OLP, seul représentant légitime du peuple palestinien. A ce propos, ma délégation est convaincue que la conférence internationale de paix proposée sur le Moyen-Orient fournit le meilleur cadre possible de négociation fructueuse. Notre confiance en son efficacité a été renforcée par l'acceptation des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité par les deux principales parties au conflit. Les règles fondamentales ont donc été fixées pour la seule option à la perpétuation de la peur, de la haine et de la violence qui a fait du Moyen-Orient un scène de drame apocalyptique.

Nous pensons que les dirigeants de l'OLP adoptent maintenant des mesures hardies et courageuses vers la paix. Nous sommes encouragés par la déclaration de conciliation de M. Arafat et prions instamment toutes les parties concernées à répondre dans le même esprit sans hésiter plus longtemps. Nous demandons à toutes

M. Thinley (Bhoutan)

les parties de saisir les occasions qui leur sont maintenant offertes et de s'engager dans le dur travail de négociation réelle dans un langage sans ambiguïté, dans un esprit de compromis raisonnable et de reconnaissance de la nécessité inéluctable de coexister et en se libérant des liens des préjugés historiques et psychologiques qui ont caché la bonté humaine qui existe des deux côtés.

A cet égard, nous nous félicitons de la décision prise par le Gouvernement américain d'entamer des négociations directes avec l'OLP. Le processus de paix a maintenant démarré.

Pour terminer, je dirai que je partage avec l'Assemblée l'optimisme de l'éminent érudit Edward Said, qui écrit avec une éloquence poétique sur le sort de son peuple, les Palestiniens. Il est convaincu que :

"Deux choses sont certaines : les Juifs d'Israël resteront; les Palestiniens resteront également."

En comparant l'histoire palestinienne et juive, il découvre également qu'elles sont "fondamentalement conciliables sous l'angle d'une perspective historique commune". Mais c'est dans la conclusion de son étude sur la question de Palestine que la profondeur de la sagesse de l'homme devient source d'inspiration, pour ne pas dire une prophétie. Parlant "des Arabes et des Juifs - qui sont liés par le passé et l'avenir", il déclare que

"leur rencontre n'a pas encore vraiment eu lieu. Mais elle aura lieu, je le sais, et ce sera dans leur intérêt mutuel."

La séance est levée à 13 h 5.